

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 27 NOVEMBRE 2013

VOLUME 145

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me ÉLIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me LAURENT THEMENS et Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds
de solidarité
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	12
MICHEL COMEAU	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	15

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
108P-1108.1 : Écoute électronique 08-0469 -0267 du 17 janvier 2009	26
108P-1108.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0469 -0267 du 17 janvier 2009	26
108P-1109.1 : Écoute électronique 08-0469-0278 du 17 janvier 2009	29
108P-1109.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0469-0278 du 17 janvier 2009	30
108-P1110.1 : Écoute électronique 08-0469-0300 du 20 janvier 2009	32
108-P1110.2 : Transcription de l'écoute électronique 08-0469-0300 du 20 janvier 2009	32

108P-1111.1 :	Écoute électronique 08-0469 -0592 du 30 janvier 2009	35
108P-1111.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469 -0592 du 30 janvier 2009	35
108P-1112.1 :	Ecoute électronique 08-0469-1023 du 17 février 2009	41
108P-1112.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469-1023 du 17 février 2009	41
108P-1113.1 :	Écoute électronique 08-0469 - 1048 du 18 février 2009	46
108P-1113.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469-1048 du 18 février 2009	47
108P-1114.1 :	Écoute électronique 08-0459-1128 du 20 février 2009	49

108P-1114.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459 -1128 du 20 février 2009	50
108P-1115.1 :	Ecoute électronique 08-0469-1286 du 3 mars 2009	55
108P-1115.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469-1286 du 3 mars 2009	55
108P-1116.1 :	Écoute électronique 08-0459-3425 du 17 mars 2009	56
108P-1116.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459-3425 du 17 mars 2009	56
108P-1117.1 :	Écoute électronique 08-0459-3429 du 17 mars 2009	59
108P-1117.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459-3429 du 17 mars 2009	59

108P-1118.1 :	Écoute électronique 08-0459 - 3438 du 18 mars 2009	63
108P-1118.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459 - 3438 du 18 mars 2009	63
108P-1119.1 :	Écoute électronique 08-0459 -3744 du 24 mars 2009	65
108P-1119.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459 -3744 du 24 mars 2009	65
108P-1120.1 :	Écoute électronique 08-0459-3746 du 24 mars 2009	70
108P-1120.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459-3746 du 24 mars 2009	70
108P-1121.1 :	Écoute électronique 08-0459-3792 du 25 mars 2009	76

108P-1121.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459-3792 du 25 mars 2009	76
108P-1122.1 :	Écoute électronique 08-0459A-0187 du 25 mars 2009	78
108P-1122.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459A-0187 du 25 mars 2009	78
108P-1123.1 :	Écoute électronique 08-0459-4135 du 2 avril 2009	83
108P-1123.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459-4135 du 2 avril 2009	83
108P-1124.1 :	Écoute électronique 08-0469 - 2097 du 7 avril 2009	85
108P-1124.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469 - 2097 du 7 avril 2009	85

108P-1125.1 :	Écoute électronique 08-0469-2200 du 13 avril 2009	89
108P-1125.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469-2200 du 13 avril 2009	89
108P-1126.1 :	Ecoute électronique 08-0469-2225 du 14 avril 2009	92
108P-1126.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469-2225 du 14 avril 2009	92
108P-1127.1 :	Écoute électronique 08-0469 -2227 du 14 avril 2009	94
108P-1127.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469 -2227 du 14 avril 2009	94
108P-1128 :	Article de la Presse du 14 avril 2009 - Relations avec le Fonds de solidarité : des affaires dignes d'Omerta	97

108P-1129.1 :	Écoute électronique 08-0469-2273 du 15 avril	100
108P-1129.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469-2273 du 15 avril 2009	100
108P-1130.1 :	Écoute électronique 08-0469-2417 du 21 avril 2009	103
108P-1130.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469-2417 du 21 avril 2009	103
108P-1131.1 :	Écoute électronique 08-0459 - 4799 du 28 avril 2009	109
108P-1131.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459 - 4799 du 28 avril 2009	109
108P-1132.1 :	Ecoute électronique 09-0093-0037 du 1 ^{er} mai 2009	112

108P-1132.2 :	Transcription de l'écoute électronique 09-0093-0037 du 1 ^{er} mai 2009	112
108P-1133.1 :	Écoute électronique 09-0093 - 0132 du 2 mai 2009	117
108P-1133.2 :	Transcription de l'écoute électronique 09-0093 - 0132 du 2 mai 2009	117

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce vingt-septième
2 (27ième) jour du mois de novembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les procureurs peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bon matin, Madame la Présidente. Bon matin,
11 Monsieur le Commissaire. Sonia LeBel pour la
12 Commission.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Élisabeth Ferland pour la Commission.

15 Me SIMON LAROSE :

16 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du
17 Québec.

18 Me MÉLISSA CHARLES :

19 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la
20 construction du Québec.

21 Me SIMON LAPLANTE :

22 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
23 constructeurs de routes et grands travaux du
24 Québec, maître Houle étant absent pour une
25 conférence en droit de la construction.

1 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

2 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
3 Québec.

4 Me FÉLIX RHÉAUME :

5 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
6 du Québec.

7 Me LAURENT THEMENS :

8 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
9 solidarité.

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité.

12 Me PIERRE POULIN :

13 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
14 poursuites criminelles et pénales.

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Bonjour. On vous écoute, Maître LeBel.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Ce matin,
19 nous allons enchaîner avec un enquêteur de la
20 Commission, monsieur Michel Comeau. Peut-être qu'il
21 peut s'avancer et on peut l'assermenter puis je
22 pourrai faire peut-être une petite mise en contexte
23 pour expliquer, là, dans quel cadre s'insère son
24 témoignage.

25

1 M. MICHEL COMEAU :

2 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
3 Commissaire.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Bonjour, Monsieur Comeau.

6 M. MICHEL COMEAU :

7 Bon matin.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Pourriez-vous vous lever pour l'assermentation,
10 s'il vous plaît.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Pouvez-vous vous lever?

13 M. MICHEL COMEAU :

14 Oui.

15 (09:32:47)

16

17

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce vingt-septième
2 (27ième) jour du mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL COMEAU, enquêteur CEIC

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Alors, monsieur Comeau viendra témoigner, Madame la
12 Présidente, principalement sur des conversations
13 d'écoute électronique, un peu à l'instar de
14 l'enquêteur Milano et de l'enquêteur Cloutier qui
15 l'ont fait pour des sujets, là, différents. Dans le
16 cas... dans le cas de monsieur Comeau, il viendra
17 témoigner particulièrement sur de l'écoute
18 électronique qui a... en référence au projet qu'on
19 appelle ici le projet Tipi qui est le projet qui
20 vous a été expliqué, là, par plusieurs témoins de
21 la Commission jusqu'à présent. On aura
22 naturellement une petite mise en contexte pour
23 expliquer dans quel cadre s'insère l'écoute
24 électronique avec ce témoin-là.

25 Q. [1] Donc, comme je viens de le mentionner, Monsieur

1 Comeau, vous êtes enquêteur de la Commission
2 présentement, je pense depuis février treize (13),
3 c'est exact?

4 R. Exact.

5 Q. **[2]** Donc, pouvez-vous nous expliquer un petit peu
6 le parcours qui vous a amené, là, jusqu'à nous?

7 R. Je suis policier à la Sûreté du Québec depuis mil
8 neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).

9 Essentiellement, j'ai fait cinq ans de patrouille à
10 peu près puis le restant, c'est des enquêtes aux
11 crimes majeurs et aux crimes contre la personne.

12 Q. **[3]** O.K. Et vous avez été, là, amené à travailler à
13 la Commission à partir de février deux mille treize
14 (2013).

15 R. C'est bien ça.

16 Q. **[4]** O.K. Et depuis ce temps-là, vous travaillez à
17 temps plein, si je comprends bien, comme enquêteur
18 de la Commission et non pas à titre de policier.

19 R. Oui.

20 Q. **[5]** O.K. Vous avez enquêté particulièrement - et
21 c'est ce qui nous intéresse ce matin et c'est ce
22 qui va faire l'objet de votre témoignage - vous
23 avez enquêté particulièrement ce qu'on appelle le
24 dossier Tipi et l'implication, entre autres
25 également, d'un individu dénommé Denis Vincent

1 auprès de la SOLIM, c'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. **[6]** Donc, je comprends que l'écoute électronique va
4 porter également sur les relations ou l'implication
5 de Denis Vincent auprès de la SOLIM...

6 R. C'est bien...

7 Q. **[7]** ... et pas simplement dans le projet Tipi.

8 R. C'est bien ça.

9 Q. **[8]** O.K. Pouvez-vous peut-être, juste pour nous
10 mettre en contexte, il y a eu des témoignages qui
11 ont été faits, là. Le but de votre témoignage n'est
12 pas de faire de la preuve, mais de situer l'écoute
13 électronique, nous mettre un peu en contexte les
14 grandes lignes et les étapes de ce projet-là pour
15 qu'on comprenne bien dans quel cadre l'écoute va
16 se... va se dérouler.

17 R. O.K. Le projet Tipi, en fin de compte, c'est un
18 projet récréotouristique. C'est une salle de...
19 révolutionnaire qui était... qui était prévue en
20 forme de tente. C'était une tente où est-ce qu'il y
21 avait une projection trois cent soixante (360)
22 degrés, un spectacle multimédia qui était supposé
23 être présenté dans la région de Québec sur... au
24 début sur la culture amérindienne et ensuite de ça,
25 sur la nordicité. C'est un projet... un projet

1 qui... qui a germé en deux mille deux (2002) par
2 monsieur Laurent Gaudreau qu'on a rencontré à
3 quelques reprises qui nous a expliqué le projet. Ce
4 projet-là a fait une enquête... a fait... a donné
5 suite à une enquête par les crimes économiques de
6 la Sûreté du Québec qui a commencé en deux mille
7 neuf (2009).

8 Q. **[9]** O.K. Êtes-vous capable de peut-être nous donner
9 les dates importantes, là, qui ont amené jusqu'à
10 l'enquête? Parce que je comprends qu'on s'est pas
11 rendu à la Sûreté du Québec dès le jour un du
12 projet, là.

13 R. C'est ça. Comme j'ai dit tantôt, le projet a
14 commencé à germer en deux mille deux (2002).
15 Monsieur Gaudreau a commencé à faire de la
16 recherche d'investissements. Ensuite de ça, en deux
17 mille quatre (2004), il a rencontré - par un genre
18 de... de club d'aviation au Lac-à-la-Tortue où est-
19 ce que monsieur Gaudreau avait un avion - a
20 rencontré monsieur Denis Vincent.

21 Q. **[10]** Il a fait donc sa connaissance en deux mille
22 quatre (2004), selon vos informations?

23 R. C'est bien ça.

24 Q. **[11]** O.K.

25 R. Oui, deux mille trois (2003), deux mille quatre

1 (2004), là. Ensuite de ça, il a effectivement...
2 monsieur Gaudreau a raconté à Denis Vincent son
3 projet qui germait dans sa tête, puis ce qu'il
4 voulait faire à Québec. Puis monsieur Vincent...
5 quand ils ont parlé de financement, monsieur
6 Vincent lui a proposé de rencontrer sa gang. Ça
7 fait qu'il dit : « pour du financement, il y aura
8 pas de problème, tout ça, puis il dit, on aurait
9 juste à rencontrer ma gang ». Ça fait qu'il y a un
10 voyage de pêche qui est organisé. L'endroit était
11 convenu, que c'était au chalet de monsieur
12 Gaudreau, un chalet de pêche au nord de LG4.

13 À cet endroit - c'est en avril deux mille
14 quatre (2004) - à cet endroit-là, bien,
15 effectivement, il y avait des personnes présentes.
16 Il y avait Jean Lavallée, il y avait... qui était
17 avec deux des membres de sa famille. Il y avait
18 Louis Bolduc, il y avait Yvon Plante, qui est un
19 ami conjoint de... de monsieur Gaudreau et de
20 monsieur Vincent, et il y avait Denis Vincent. À
21 cet endroit-là, bien, il y a eu des discussions,
22 là, sur le financement. Monsieur Lavallée trouvait
23 intéressant le projet.

24 En juillet deux mille quatre (2004), bien,
25 monsieur Gaudreau a reçu une lettre d'intention de

1 la SOLIM comme quoi qu'il voulait participer au
2 projet.

3 Ensuite de ça il y a eu des discussions
4 pour transporter le projet en Belgique, au niveau
5 de deux mille cinq (2005), avec Laurent Gaudreau et
6 monsieur Vincent. La SOLIM a signé un bail de
7 quinze (15) ans, à peu près en deux mille cinq
8 (2005), là, pour le projet.

9 En décembre deux mille six (2006), il y
10 a... SOLIM a envoyé une lettre d'intention pour un
11 dépôt de deux point six millions (2,6 M) dans le
12 projet Tipi. Un compte qui... qui était versé aux
13 deux noms, en fin de compte, à monsieur Gaudreau et
14 la SOLIM.

15 En deux mille sept (2007), il y a un
16 conflit qui a commencé à... à naître entre monsieur
17 Vincent puis monsieur Gaudreau. Ça a dégénéré,
18 assez que... Dans cette période-là, là, il y a
19 comme une situation conflictuelle, puis monsieur
20 Vincent voulait... monsieur Gaudreau voulait parler
21 à la SOLIM, puis il s'est fait dire que « non,
22 maintenant tu passes par Denis Vincent, il faut
23 qu'il soit confortable dans tout, puis tu ne passes
24 plus par nous autres, tu ne nous appelles plus, tu
25 passes par Denis Vincent. »

1 Il y a des négociations qui ont continué,
2 monsieur Gaudreau s'est fait dire monsieur
3 Vincent : « Si tu veux que ça avance, ton projet,
4 bien, ça va prendre une... un montant, deux cent
5 cinquante mille (250 000), qui va être versé pour
6 monsieur Jean Lavallée. » Il ne voulait pas payer
7 ce montant-là, il disait que dans sa carrière il
8 n'avait jamais eu à faire ça, puis qu'il ne
9 commencerait pas aujourd'hui.

10 Ça fait que ça a continué, il y a eu des
11 négociations, ça a avancé. Les négociations,
12 c'était une partie des parts qui pouvaient être
13 versées pour le projet en Belgique à monsieur
14 Vincent. Ensuite de ça, en deux mille quatre
15 (2004), ça a continué à... ça s'est remis à
16 dégénérer, et là il y a eu des poursuites au civil
17 contre la SOLIM, entreprises par monsieur Gaudreau,
18 et une mise en demeure à Denis Vincent de ne plus
19 contacter monsieur Gaudreau et madame Patenaude,
20 qui était sa conjointe à l'époque.

21 Monsieur Gaudreau a commencé à
22 entreprendre, pour se protéger, des... des contacts
23 avec la Caisse Populaire, à savoir si cet argent-là
24 était protégé dans le compte, et effectivement, ils
25 ont eu un avis juridique du contentieux de la

1 Caisse comme quoi que l'argent était protégé, et
2 qu'on ne pouvait pas la sortir sans la signature
3 des deux parties. À partir...

4 Q. **[12]** Ça, on se situe à peu près à quelle époque,
5 rendu là, monsieur... monsieur Comeau?

6 R. En deux mille huit (2008).

7 Q. **[13]** On est rendu en deux mille huit (2008), hein?

8 R. Oui. C'est ça.

9 Q. **[14]** Il va y avoir, là, un événement marquant
10 également le... je pense le treize (13) décembre
11 deux mille huit (2008), ça se peut-tu?

12 R. Oui. Effectivement. Le... Bien, c'est le... En
13 décembre deux mille huit (2008), effectivement,
14 SOLIM a retiré l'argent du compte conjoint de
15 Laurent Gaudreau-SOLIM. Par contre il a été avisé
16 par monsieur Gagnon, le vingt-trois (23) décembre,
17 de ça. À partir de ce moment-là, c'est ce qui a
18 mené à une enquête policière, là, par les crimes
19 économiques, là. Des allégations de commissions
20 secrètes à Jean Lavallée, puis une offre de
21 contrepartie à Marcel Champagne pour sortir le deux
22 point six millions (2,6 M) du compte.

23 Q. **[15]** O.K. Donc, je comprends que le treize (13)
24 décembre deux mille huit (2008), bon, on n'entrera
25 pas dans le coeur du litige, mais le treize (13)

1 décembre deux mille huit (2008), je comprends que
2 la SOLIM récupère son argent, qui était dans un
3 compte qui avait besoin de deux signatures, là,
4 celle de Tipi, entre autres, et de la SOLIM, et que
5 monsieur Gaudreau, qui est un des signataires, est
6 avisé le vingt-trois (23) décembre. C'est exact?

7 R. C'est bien ça, Madame la Présidente.

8 Q. **[16]** Et c'est suite à cet événement-là, je com...
9 Il va... Il y a un litige qui va naître entre la
10 SOLIM et monsieur Gaudreau, ce n'est pas l'objet de
11 mon interrogatoire. Mais à partir de ce moment-là,
12 monsieur Gaudreau va faire une plainte à la Sûreté
13 du Québec...

14 R. Oui.

15 Q. **[17]** ... et il y a, entre autres, un projet
16 d'écoute électronique également qui va naître dans
17 ce dossier-là.

18 R. Exactement. Qui est une technique d'enquête.

19 Q. **[18]** Qui est une technique d'enquête. On a entendu
20 parler beaucoup du projet Diligence ici. Le projet
21 Diligence visait quelques interlocuteurs, on le...
22 on le comprend, du Fonds, concernés par le Fonds ou
23 la SOLIM. Le projet... Il y a le projet Foudre,
24 aussi, qui est né également. C'est exact?

25 R. C'est bien ça. À la Sûreté du Québec, chaque fois

1 qu'on entreprend un projet d'envergure, il y a des
2 noms qui sont donnés aux projets, et...

3 Q. **[19]** Pour les distinguer?

4 R. Cette enquête-là, c'était le projet Foudre.

5 Q. **[20]** O.K. Et l'enquête du projet Foudre,
6 particulièrement, visait les événements que vous
7 venez de nous relater par rapport au projet Tipi,
8 et les relations de Denis Vincent, la SOLIM,
9 Laurent Gaudreau. C'est exact?

10 R. Exact.

11 Q. **[21]** O.K. Donc, je comprends qu'on va présenter
12 maintenant... C'était pour situer le cadre un peu.
13 On va présenter de l'écoute électronique qui est
14 tirée à la fois de Diligence et du projet Foudre.
15 C'est ce qui va expliquer, là, que quand on dépose
16 des transcriptions, Madame la Présidente, au haut
17 des transcriptions, comme on commence à être
18 familier avec ce mode de production de preuve, il y
19 a toujours le nom du projet, et c'est pour ça que
20 vous allez voir, là, à quelques reprises, que le
21 nom du projet Foudre apparaît. Il s'agit d'un
22 projet d'écoute différent, que la Commission a
23 également obtenu.

24 Les conversations qu'on va présenter,
25 naturellement, le projet que vous nous avez... les

1 grandes lignes du projet que vous avez élaborées,
2 Monsieur Comeau, se situent entre deux mille deux
3 (2002) et décembre deux mille huit (2008)?

4 R. Oui.

5 Q. **[22]** Environ?

6 R. Oui.

7 Q. **[23]** Je comprends que l'écoute électronique qu'on
8 va présenter, nous, ce matin, s'échelonne plus du
9 mois de janvier deux mille neuf (2009) à mai deux
10 mille neuf (2009). C'est exact?

11 R. Exact, Madame.

12 Q. **[24]** O.K. Alors, Madame Blanchette, si on pouvait
13 aller à l'onglet 1, première conversation, on va la
14 coter sous la cote 108P-1108, la transcription
15 étant le 1.1... la transcription étant le 1.1,
16 l'audio qui va être versée également à 1.2.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Non, l'audio c'est .1 et la transcription c'est .2.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Alors, je vais m'ajuster. Alors, l'audio .1 et la
21 transcription .2.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors, juste pour répéter, 108P quoi?

24 Me SONIA LeBEL :

25 1108.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3

4 108P-1108.1 : Écoute électronique 08-0469 -0267
5 du 17 janvier 2009

6

7 108P-1108.2 : Transcription de l'écoute
8 électronique 08-0469 -0267 du 17
9 janvier 2009

10

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[25]** Alors, simplement avant qu'on parle la
13 conversation, il s'agit d'une conversation qui a
14 lieu du dix-sept (17) janvier deux mille neuf
15 (2009), on est vraiment dans la foulée des
16 événements que vous venez d'expliquer, tout de
17 suite après le moment où monsieur Gaudreau a porté
18 plainte aux policiers. Les interlocuteurs sont
19 Denis Vincent et Guy Gionet. Guy Gionet est qui
20 selon vous, à votre connaissance, pardon?

21 R. Le président de la SOLIM à l'époque.

22 Q. **[26]** O.K. On a entendu témoigner ici monsieur
23 Thériault, je pense que c'était le supérieur de
24 monsieur Thériault, c'est exact?

25 R. Guy Gionet?

1 Q. **[27]** Oui?

2 R. Oui, exactement. Monsieur Thériault était chargé de
3 projet.

4 Q. **[28]** O.K. Et Denis Vincent c'est la personne qui a
5 amené, comme vous venez de le mentionner, monsieur
6 Gaudreau vers la SOLIM pour un financement dans
7 Tipi?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[29]** O.K. Si on peut écouter la conversation, s'il
10 vous plaît.

11

12 ÉCOUTE DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

13

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[30]** Alors, quelques questions, Monsieur Comeau,
16 qui est... de quoi... à quoi on fait référence
17 quand on parle : « J'ai lu ton e-mail, j'ai lu ton
18 document. » De quel... à quoi il fait référence Guy
19 Gionet?

20 R. Bien c'est des discussions essentielles sur le fait
21 que Laurent a décidé d'actionner la Caisse pour le
22 décaissement illégal si je peux dire.

23 Q. **[31]** O.K. Non seulement monsieur Gaudreau a porté
24 plainte à la police en décembre deux mille huit
25 (2008), mais en plus ce que je comprends de la

1 conversation c'est qu'il a porté plainte, il a
2 actionné, il a décidé d'actionner la Caisse pour
3 les actions qu'elles ont... qu'elles ont prises?

4 R. Exact, Madame la Présidente.

5 Q. **[32]** Qui est le Marcel auquel on fait référence à
6 la ligne 14?

7 R. Marcel Champagne qui était directeur de la Caisse
8 des Rivières à Québec.

9 Q. **[33]** O.K. Peut-être attirer votre attention,
10 Monsieur Comeau, aux alentours des lignes 22 à 37,
11 est-ce qu'on comprend de la conversation, en tout
12 cas selon votre connaissance du dossier, parce que
13 je comprends que vous avez rencontré plusieurs
14 individus et vous avez une connaissance, là, de ce
15 dossier-là, est-ce qu'on a... est-ce qu'on comprend
16 que monsieur Denis Vincent est plus du côté de la
17 SOLIM ou du côté de Laurent Gaudreau, c'est un peu
18 particulier, là?

19 R. Les faits sont qu'il y a eu un certain partenariat
20 entre monsieur Gaudreau puis monsieur Vincent, mais
21 on voit que le partenariat avec monsieur Vincent
22 est plus du côté de la SOLIM, là, quand on parle
23 d'un plan d'attaque, puis...

24 Q. **[34]** Puis qu'on va régler ça, la ligne 36 :

25 O.K., bien parlons-nous pour lundi,

1 faisons un ti-plan d'attaque, puis on
2 va régler ça.

3 R. Exact.

4 Q. **[35]** O.K.

5 R. Je peux attirer votre attention, aussi, Madame la
6 Présidente, sur la proximité avec le Marcel
7 Champagne, par rapport à Denis Vincent, aussi.

8 Q. **[36]** O.K. Je pense qu'on va le voir également dans
9 la conversation suivante, Madame Blanchette. Alors,
10 on cote toujours de la même façon, 1109-1.1 et 1.2,
11 respectivement, audio et transcription.

12 LA GREFFIÈRE :

13 C'est l'onglet 2?

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[37]** Oui. L'onglet 2, s'il vous plaît. La
16 conversation du dix-sept (17) janvier deux mille
17 neuf (2009), qui est toujours entre Denis Vincent
18 et Guy Gionet, et qui se situe en début d'après-
19 midi, dans le milieu de l'après-midi, à quatorze
20 heures cinquante-six (14 h 56). Donc, l'après-midi
21 de la même conversation.

22 (09:51:18)

23

24 108P-1109.1 : Écoute électronique 08-0469-0278
25 du 17 janvier 2009

1 108P-1109.2 : Transcription de l'écoute
2 électronique 08-0469-0278 du 17
3 janvier 2009
4

5 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE
6

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[38]** O.K. Donc peut-être... Peut-être une petite
9 question préliminaire, Monsieur Comeau. Qui... De
10 qui on pense quand on dit : « Le seul qui peut nous
11 fourrer c'est le gars de la caisse. »?

12 R. J'ai écouté plusieurs lignes d'écoute dans ce
13 projet-là, on n'a plusieurs de ciblés ici, mais
14 j'en ai écouté beaucoup plus que ça. Le gars de la
15 caisse c'est Richard Gagnon. Je veux préciser,
16 Madame la Présidente, que Richard Gagnon a été
17 l'intègre et l'honnête dans ce projet-là, la
18 personne qui a été comme exécutant était pas au
19 courant de ce qui se passait en haut de lui et
20 alentour de lui.

21 Q. **[39]** Et quand ils disent qu'il « peut nous fourrer
22 là-dedans » à quoi ils font référence?

23 R. Bien s'il vient dire la vérité.

24 Q. **[40]** O.K. Eux-autres disent que, bon, donc dans le
25 fond, ce qu'ils ont dit à la ligne 19 c'est que

1 déjà en deux mille neuf (2009), monsieur Gagnon
2 disait ne, que la conversation, en tout cas, ne pas
3 se souvenir, selon eux ne pas se souvenir d'une
4 certaine conversation téléphonique qui aurait eu
5 lieu entre Guy Gionet, Denis Vincent, lui, il s'en
6 souvient pas comme il dit, il dit qu'il s'en
7 souvient pas. Donc ce que je veux dire c'est que
8 déjà en deux mille neuf (2009) monsieur Gagnon
9 maintenait cette position-là, c'est exact?

10 R. Exact.

11 Q. **[41]** O.K. Encore une fois, je pense que ce qui
12 ressort de cette conversation-là, puis vous me
13 corrigerez si je me trompe, c'est que monsieur
14 Vincent et monsieur Gionet discutent ensemble des
15 stratégies dans le dossier.

16 R. Oui, c'est ça. On voit que la façon dont l'argent a
17 été retiré que ça les fatigue. Ils commentent le
18 statut de l'argent puis du fait que on dirait que,
19 comme Marcel Champagne avait comme raison de leur
20 remettre, là, mais...

21 Q. **[42]** O.K. Mais moi, ce que je veux aussi voir avec
22 vous : est-ce que Denis Vincent, qui semble
23 discuter de stratégies de la SOLIM avec le
24 directeur de la SOLIM de l'époque, avait un poste
25 officiel au sein de cette organisation-là?

1 R. Pas à la connaissance de personne.

2 (09:58:42)

3 Q. **[43]** O.K. Est-ce qu'on peut passer au prochain
4 onglet, Madame Blanchette, l'onglet 3. Nous allons
5 coter donc sous la cote 11...

6 LA GREFFIÈRE :

7 10.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[44]** ... 10. Naturellement, 1.1, 1.2,
10 respectivement pour l'audio et la transcription. Il
11 s'agit d'une conversation toujours tirée du projet
12 Diligence, on s'en vient maintenant au vingt (20)
13 janvier deux mille neuf (2009), on est toujours
14 dans la foulée des premières discussions qui
15 suivent l'action de Laurent Gaudreau déposée auprès
16 de la Caisse populaire à cette époque-là. Elle se
17 situe à sept heures le matin (07 h 00). Quand vous
18 voulez.

19

20 108-P1110.1 : Écoute électronique 08-0469-0300
21 du 20 janvier 2009

22

23 108-P1110.2 : Transcription de l'écoute
24 électronique 08-0469-0300 du 20
25 janvier 2009

1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[45]** Alors, est-ce qu'il y a quelque chose de
5 particulier là-dedans sur lequel vous voulez
6 attirer notre attention, Monsieur Comeau?

7 R. Bien oui, peut-être à la ligne 65 quand il parle
8 que Richard Gagnon veut pas, se souvient pas, puis
9 qu'il se souvient pas de l'appel, puis qu'ils
10 disent : « C'est étrange en tabarnak », là, on peut
11 peut-être se poser la question, peut-être qu'il
12 n'existe pas cet appel-là.

13 Q. **[46]** Mais ce qu'on voit aussi un peu plus loin
14 entre la ligne 83 et 94, c'est intéressant, là, sur
15 les relations entre Laurent Gaudreau et Denis
16 Vincent?

17 R. Oui, effectivement, Madame la Présidente, quand il
18 dit : « J'ai jamais vu faire ça moi, ça fait treize
19 (13) ans que je le connais. » Et un petit peu plus
20 loin à la ligne 94, monsieur Vincent dit : « C'est
21 pas vrai que ça fait treize (13) ans que je le
22 connais » en riant.

23 Q. **[47]** Encore une fois, là, ce qui ressort de, là,
24 c'est que malgré le fait que monsieur Vincent
25 aurait selon... selon ce qu'il dit également ici

1 trente-trois pour cent (33 %) du holding, si je
2 comprends bien la structure de Tipi qui a déjà été
3 expliquée, là, par un témoin précédent, il y avait
4 une compagnie en haut de tout ça qui détenait la
5 compagnie Tipi qui était chargée de faire la
6 structure, c'est-à-dire la tente, l'espèce de tente
7 amovible, là, pour l'appeler comme ça et il y avait
8 la compagnie qui était chargée de produire le
9 spectacle qui devait être à l'intérieur de la
10 tente. Et monsieur Vincent lui quand il dit qu'il a
11 tout en haut, c'est que le trente-trois pour cent
12 (33 %) il l'a dans le holding qui détient et la
13 compagnie Tipi Productions et Shanuk, je crois.

14 C'est exact?

15 R. Exact.

16 Q. **[48]** O.K.

17 R. Par contre, je veux juste attirer votre attention
18 pour faire suite à ça que le mot était
19 indirectement, je pense qu'il prend tout son sens,
20 là.

21 Q. **[49]** Si on est capable d'aller, s'il vous plaît, à
22 la prochaine conversation. Je pense qu'on est rendu
23 à l'onglet 4. Alors, nous allons coter pour les
24 fins de votre procès-verbal, Madame la greffière, à
25 la pièce 1111.2, .1 naturellement respectivement

1 selon la même méthode que vous suivez depuis le
2 début.

3

4 108P-1111.1 : Écoute électronique 08-0469 -0592
5 du 30 janvier 2009

6

7 108P-1111.2 : Transcription de l'écoute
8 électronique 08-0469 -0592 du 30
9 janvier 2009

10

11 Q. **[50]** Pendant que, Madame Blanchette, vous
12 localisez la conversation, je vais peut-être vous
13 dire qu'elle fait partie... elle est du trente (30)
14 janvier deux mille neuf (2009). On est toujours
15 dans le même foulée, on met en place entre Denis
16 Vincent et Guy Gionet, on discute la façon dont
17 SOLIM va se comporter et monsieur Vincent est à
18 part entière dans la stratégie de SOLIM bien qu'il
19 a trente-trois pour cent (33 %) du holding. Si
20 SOLIM prend des actions, il saura naturellement par
21 la bande actionné, mais ça n'a pas l'air à le
22 troubler bien bien. Donc, conversation du trente
23 (30) janvier deux mille neuf (2009), huit heures
24 trente et une (8 h 31) entre Denis Vincent et Guy
25 Gionet.

1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[51]** Je vais vous demander de mettre sur Pause,
5 Madame Blanchette, s'il vous plaît. Alors, la
6 conversation est longue, ça fait que je vais peut-
7 être la fractionner un peu. Je comprends que, là,
8 dans la première partie de la conversation on ne
9 parle plus du tout du projet Tipi, là?

10 R. Non, pas du tout.

11 Q. **[52]** Donc, ce qui commence à faire surface c'est
12 que monsieur Denis Vincent a pas... a d'autres
13 relations d'affaires avec la SOLIM?

14 R. C'est bien ça, Madame la Présidente.

15 Q. **[53]** O.K. Est-ce que vous êtes capable à ce stade-
16 ci de la conversation, compte tenu de votre
17 connaissance, d'identifier de quel projet on parle?

18 R. Dans ce projet, c'est pas clair, clair, clair, là.

19 Q. **[54]** Dans cette conversation-là?

20 R. Oui, dans cette conversation-là, là, mais on parle
21 des Laboratoires Fernand Labrie.

22 Q. **[55]** O.K. Donc, c'est un autre projet que monsieur
23 Vincent a avec la SOLIM, un projet de développement
24 si je comprends bien?

25 R. C'est bien ça. Dans d'autres lignes d'écoute

1 électronique on y fait référence.

2 Q. **[56]** O.K. On va le voir un peu plus loin je
3 comprends également. Vous pouvez continuer, Madame
4 Blanchette, s'il vous plaît.

5

6 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

7

8 Me SONIA LeBEL :

9 Vous pouvez mettre sur pause, Madame Blanchette.

10 Q. **[57]** Encore une fois, là, c'est parce que la
11 conversation est quand même assez longue. Je vais
12 vous demander peut-être, quand on parle, à la ligne
13 25, 26, 27, quand il dit que Champagne a mis ses
14 culottes, et caetera, et caetera, de quoi il parle?
15 Marcel Champagne, qu'est-ce qu'il était, à cette
16 époque-là?

17 R. Marcel Champagne était directeur de la Caisse.

18 Q. **[58]** Donc, il était le supérieur de monsieur
19 Gagnon?

20 R. Exact.

21 Q. **[59]** O.K. Marcel Champagne, c'est la personne qui a
22 ordonné le déboursé, de sortir l'argent de TIPI
23 pour le redonner à la SOLIM, c'est exact?

24 R. C'est bien ça. Exact.

25 Q. **[60]** Qu'est-ce qu'il est advenu de monsieur

1 Champagne par la suite?

2 R. Il a quitté la Fédération des caisses Desjardins.

3 Q. **[61]** Et je comprends que monsieur Gagnon, à
4 l'époque, était contre, ou n'avait pas autorisé le
5 déboursé, c'est de ça qu'on parle à ce moment-là?

6 R. C'est bien ça, Madame.

7 Q. **[62]** O.K. Est-ce qu'on peut continuer?

8

9 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

10

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[63]** Donc, on constate qu'on parle également, là,
13 vers la fin de la conversation, on revient au
14 projet du début. Donc on voit bien que Denis
15 Vincent a d'autres projets de développement de
16 construction avec la SOLIM dans lequel il investit
17 en partenariat, c'est exact?

18 R. Effectivement, on voit qu'il y a un partenariat
19 d'affaire...

20 Q. **[64]** O.K.

21 R. ... avec la SOLIM et monsieur Gionet.

22 Q. **[65]** Et on constate, vers la fin de la
23 conversation, que monsieur Denis Vincent a
24 également une relation avec Marcel Champagne puis
25 qu'ils vont parler à certaines personnes de la

1 caisse, il connaît d'autres personnes également,
2 c'est exact?

3 R. Bien on peut constater aussi qu'il y a beaucoup de
4 choses qui se règlent les fins de semaine.

5 Q. **[66]** Oui, exactement. Alors si on passe à l'onglet
6 suivant, l'onglet 5.

7 (10:21:01)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[67]** Avant, qui est monsieur Jobin?

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[68]** Oui, effectivement, excusez.

12 R. Monsieur Jobin, Monsieur le Commissaire, c'était,
13 monsieur Jobin était un directeur de caisse. Il y a
14 eu une fusion de quatre Caisses populaires à Québec
15 et monsieur Jacques Jobin est arrivé en poste sans
16 connaître tout le projet parce qu'il a été affecté
17 d'une caisse, qu'il est tombé comme directeur de
18 quatre caisses puis monsieur Jobin s'est aperçu, a
19 rentré dans le dossier puis...

20 Q. **[69]** Après que le dossier était fini?

21 R. Après que tout le dossier est terminé puis on a
22 rencontré monsieur Jobin puis il trouvait ça
23 aberrant ce qui s'était passé.

24 Q. **[70]** Je comprends que monsieur Jobin est arrivé
25 après que le déboursé a été fait. Il trouvait qu'il

1 y avait une problématique dans les agissements à ce
2 moment-là.

3 R. Définitivement.

4 Q. **[71]** D'avoir redonné l'argent. Et c'est pour ça que
5 monsieur Gionet en parle comme étant quelqu'un qui
6 fait du trouble, c'est parce que on comprend qu'il
7 y a eu un appel, je pense, entre lui et monsieur
8 Gionet où monsieur Jobin lui exprimait qu'il
9 trouvait que ce que monsieur Marcel Champagne avait
10 fait était pas adéquat, c'est exact?

11 R. Exact. Exact.

12 Q. **[72]** O.K. Mais outre son poste de directeur ou de
13 la fusion il n'avait pas eu d'intervention directe
14 dans le dossier monsieur Jobin.

15 R. Définitivement pas. Il était pas présent dans le
16 dossier. Il a été mis au courant après que tout
17 soit fait avec sa nouvelle affectation.

18 Q. **[73]** Il a constaté.

19 R. Il a constaté.

20 Q. **[74]** O.K. Donc onglet 5, s'il vous plaît. Nous
21 allons coter sous la cote 1112. 1.2 pour l'audio,
22 non c'est pas vrai, 1.1 pour l'audio et 1.2 pour la
23 transcription. Pendant que Madame Blanchette vous
24 faites la recherche, c'est une conversation du dix-
25 sept (17) février deux mille neuf (2009). Elle se

1 passe sur l'heure du lunch, midi quinze (12 h 15)
2 et toujours entre monsieur Gionet et monsieur
3 Vincent qui se parlent régulièrement, finalement.

4
5 108P-1112.1 : Ecoute électronique 08-0469-1023
6 du 17 février 2009

7
8 108P-1112.2 : Transcription de l'écoute
9 électronique 08-0469-1023 du 17
10 février 2009

11
12 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

13
14 Me SONIA LeBEL

15 Q. [75] Si vous pouvez faire une pause, Madame
16 Blanchette, s'il vous plaît. Monsieur Comeau, est-
17 ce que je comprends? Bon, dans le début qui est le
18 Pierre en question qui est mentionné?

19 R. Monsieur Pierre Deschênes qui est un promoteur à
20 Québec.

21 Q. [76] Un promoteur à Québec. Et quand monsieur
22 Vincent et monsieur Gionet discutent d'un dossier,
23 on parle pas de Tipi du tout encore là.

24 R. Pas du tout, Madame la Présidente.

25 Q. [77] On parle de quel dossier à ce moment-là?

1 R. On parle d'un autre dossier qui est... qu'on va...
2 qui va être expliqué un petit peu plus loin dans
3 les prochaines lignes d'écoute. Ce dossier-là est
4 le dossier de Place Telus à Québec, un projet.

5 Q. **[78]** O.K. Ce n'est pas du tout le dossier du
6 laboratoire d'avant.

7 R. Non.

8 Q. **[79]** Donc, si je comprends bien, entre Denis
9 Vincent et monsieur Gionet, on est rendu à Tipi, le
10 dossier des laboratoires puis Place Telus, on a
11 déjà trois dossiers sur la table.

12 R. Exact.

13 Q. **[80]** O.K. Et, là, ce que je comprends, simplement
14 pour situer le reste de la conversation, c'est
15 qu'on cherche naturellement où on va aller pour
16 notre financement par rapport à Place Telus. On
17 invoque les Caisses Desjardins, mais l'action de
18 monsieur Laurent Gaudreau est comme une épine dans
19 leur... dans leur pied.

20 R. Suite à la situation conflictuelle puis aux
21 différentes poursuites, c'est compliqué.

22 Q. **[81]** O.K. Puis on va comprendre qu'on discute
23 d'aller à Desjardins, de pas aller à Desjardins si
24 on doit faire le financement de la Place Telus dans
25 une autre institution financière, compte tenu du

1 litige qu'il y a présentement avec Laurent
2 Gaudreau, c'est exact?

3 R. Exact. Ça va être beaucoup plus... plus clair plus
4 loin.

5 Q. **[82]** Plus clair un peu plus loin, puis on va voir
6 l'attitude de monsieur Denis Vincent par rapport à
7 Marcel Champagne à ce moment-là.

8 R. Exact.

9 Q. **[83]** Alors, si on peut continuer.

10 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[84]** Bon, alors plusieurs éléments intéressants,
13 Monsieur Comeau, dans ce dossier-là. On parle
14 essentiellement de deux dossiers différents.
15 Brièvement, on reparle du dossier de Tipi avec
16 Laurent Gaudreau et le litige qu'il y a avec la
17 Caisse, c'est exact?

18 R. Exact.

19 Q. **[85]** Ce que je trouve intéressant, c'est à la ligne
20 37. Encore une fois, monsieur Vincent - et je vais
21 terminer ma phrase par un point d'interrogation,
22 naturellement, pour en faire une question, là -
23 monsieur Vincent dit, « Pourquoi qu'on aurait
24 actionné Desjardins, nous autres? » Ça fait
25 qu'encore une fois, monsieur Vincent, si je

1 comprends bien, s'identifie, se range et
2 s'acoquine, ou ce partenariat avec SOLIM - parce
3 que je sais qu'on n'aimera pas le mot
4 « acoquiner », là...

5 R. C'est un, c'est un... C'est comme un décideur un
6 peu, là.

7 Q. **[86]** O.K. Et le partenariat semble être avec Guy
8 Gionet beaucoup plus qu'avec Laurent Gaudreau,
9 encore une fois?

10 R. Exact.

11 Q. **[87]** Et dans le projet Telus, si je vous ramène à
12 la ligne 93, on parle d'aller chercher du
13 financement, on parle de Pierre Deschênes, qui
14 devrait être le développeur qui va chercher le
15 financement, c'est exact?

16 R. Exact. Encore...

17 Q. **[88]** Et encore une fois, monsieur Vincent réagit en
18 disant, « Bien, s'il ne veut pas le faire, nous on
19 va le faire, nous autres, Guy. » Donc, encore une
20 fois on se... le partenariat est plus avec Guy
21 Gionet, c'est exact?

22 R. C'est bien ça.

23 Q. **[89]** O.K.

24 R. C'est bien ça. Bien, on croit comprendre, là,
25 qu'on... qu'on va comme mettre le développeur,

1 Pierre Deschênes, le promoteur, inconfortable, là.

2 Q. [90] O.K. Est-ce que je comprends, dans le dossier
3 de Telus particulièrement, puis ça va devenir
4 important dans d'autres conversations, que la
5 relation entre SOLIM et Denis Vincent, à ce stade-
6 là, pour développer le projet Telus, est déjà
7 enclenchée, et qu'il n'y a pas de banque ou
8 d'autres institutions financières, comme des fois
9 on se targue de le prétendre, là, dans le dossier?
10 On est à la recherche d'une banque?

11 R. On est à la recherche d'une banque. On peut
12 comprendre que monsieur Deschênes ne voulait pas
13 nécessairement aller avec Desjardins, mais que là
14 il y a une problématique avec Desjardins, puis il
15 va falloir qu'on... qu'on aille ailleurs.

16 Q. [91] Mais le projet entre Denis Vincent et Guy
17 Gionet est enclenché tout de même.

18 R. Oui.

19 Q. [92] O.K. Alors peut-être, si on peut aller à
20 l'onglet 6, si je suis encore sur le bon numéro, on
21 va coter la pièce 1113.1, .2? Je ne me tromperai
22 pas, donc je n'irai pas plus vite... plus loin.

23

24 108P-1113.1 : Écoute électronique 08-0469 -

25 1048 du 18 février 2009

1 108P-1113.2 : Transcription de l'écoute
2 électronique 08-0469-1048 du 18
3 février 2009
4

5 Pendant qu'on localise la... l'audio, c'est encore
6 une conversa... Maintenant on est dans une
7 conversation entre Guy Gionet et Pierre Deschênes.
8 Donc, on est à la suite du projet Telus. Comme on
9 l'annonçait au début de votre témoignage, on parle,
10 on va parler également des autres dossiers, ou de
11 la relation, pour expliquer et cibler la relation
12 de Denis Vincent avec la SOLIM et la façon dont ces
13 dossiers-là, qui ont été, par monsieur Thériault,
14 qualifiés de toxiques, qu'on va aussi voir plus
15 loin, là, s'enclenchaient. On est au dix-huit (18)
16 février deux mille neuf (2009), huit heures dix
17 (8 h 10) du matin.

18

19 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

20

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. [93] Alors, Monsieur Comeau, à quoi on fait
23 référence entre les paragraphes 38 et 55 quand
24 Denis dit qu'il veut renvoyer à Marcel Champagne
25 puis qu'il dit qu'il va faire cinquante pour cent

1 (50 %) sans travailler. À quoi on fait référence,
2 selon l'ensemble de l'écoute électronique, là,
3 qu'on va entendre?

4 R. Bien on fait référence au projet Telus qui s'en
5 vient.

6 Q. **[94]** O.K. Au financement qui devrait être accordé à
7 la Caisse, est-ce qu'on comprend de la conversation
8 que monsieur Vincent aimerait bien qu'on renvoie ce
9 projet-là à Marcel Champagne, à sa Caisse?

10 R. Bien je peux pas définir vraiment, là, mais on
11 parle nettement d'un avantage à Marcel Champagne.

12 Q. **[95]** Concernant son action dans le projet Tipi, un
13 avantage qu'on lui donnerait avec d'autres projets?

14 R. Exact.

15 Q. **[96]** D'autres projets de la SOLIM?

16 R. Exact.

17 Q. **[97]** Je comprends que monsieur Vincent a l'air de
18 pouvoir, là, jongler avec les projets de la SOLIM
19 ou avec Guy Gionet comme bon lui semble, là?

20 R. Oui.

21 (10:42:36)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[98]** Je m'excuse, quand on parle de... à la ligne
24 49 : « Lui il va avoir toute, il va avoir cinquante
25 pour cent (50 %) sans travailler. » On parle de

1 cinquante pour cent (50 %) de quoi?

2 R. Je peux pas, je connais pas assez le domaine
3 financier et bancaire pour être capable d'expliquer
4 c'est quoi l'avantage, c'est quoi, on parle-tu de
5 bonus, je peux pas vous dire, Madame la Présidente.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[99]** On n'est pas capable de définir l'avantage,
8 mais ce qui correspond là-dedans, ce qui ressort de
9 la conversation c'est que monsieur Champagne va
10 avoir un certain avantage, là, de son action
11 précédente dans l'autre dossier?

12 R. C'est exact.

13 Q. **[100]** En tout cas, on lui souhaite à tout le moins,
14 on pousse?

15 R. Oui.

16 Q. **[101]** O.K. Alors, si on peut aller à l'onglet 7,
17 s'il vous plaît.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1114.1, 1114.2.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Merci.

22

23 108P-1114.1 : Écoute électronique 08-0459 -1128
24 du 20 février 2009

25

1 108P-1114.2 : Transcription de l'écoute
2 électronique 08-0459 -1128 du 20
3 février 2009
4

5 Q. **[102]** Alors, pendant qu'on regarde, on localise la
6 conversation du vingt (20) février deux mille neuf
7 (2009). C'est une conversation qui a lieu à huit
8 heures (8 h 00) le matin entre Guy Gionet et Denis
9 Vincent et c'est toujours dans la foulée de se
10 trouver du financement ou à tout le moins de savoir
11 à quel endroit on va pour le financement du projet
12 Telus. On est toujours à la recherche d'une
13 institution financière dans ce dossier-là et on est
14 toujours en train de vouloir voir est-ce qu'on va à
15 la Caisse, on va pas à la Caisse, qu'est-ce qu'on
16 fait avec Marcel Champagne qui nous a aidé. C'est
17 exact?

18 R. Oui.

19 Q. **[103]** Ça fait qu'on va l'écouter ensemble.
20

21 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE
22

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[104]** Alors, dans cette conversation, Monsieur
25 Comeau, est-ce que vous êtes... il est exact, là,

1 il ressort un peu plus l'idée de renvoyer
2 l'ascenseur à Marcel pour service rendu dans le
3 dossier de TIPI, c'est exact, avec d'autres projets
4 qui se déroulent entre Guy Gionet et Denis Vincent?

5 R. Exact. On parle de redonner à Marcel Champagne...

6 Q. **[105]** Sous quelque forme, une forme quelconque mais
7 le retour d'ascenseur. On parle de revenir.

8 R. Exactement.

9 Q. **[106]** Et ce qui ressort également c'est que la
10 stratégie à la ligne 20 avec Guy Gionet et Denis
11 Vincent, la stratégie de, je pourrais dire la
12 stratégie légale de la SOLIM par rapport au dossier
13 de Laurent Gaudreau et développée intimement avec
14 Denis Vincent.

15 R. Oui.

16 Q. **[107]** O.K. Alors que Denis Vincent, en principe,
17 était le partenaire de Laurent Gaudreau, il avait
18 trente-trois pour cent (33 %) du « holding », c'est
19 exact?

20 R. Exact.

21 Q. **[108]** O.K. Si on peut, à la prochaine
22 conversation...

23 R. Je pourrais peut-être...

24 (10:51:05)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Avant la prochaine conversation, si vous me le
3 permettez.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Allez-y, je m'excuse Madame.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[109]** Vous avez à la ligne 24, la fin de la ligne
8 24, que penser ou que veut dire « Je m'occuperai de
9 eux, de prendre le bon CFE. ».

10 R. Oui. CF...

11 Q. **[110]** L'ensemble des conversations vous permet pas
12 de...

13 R. Non, non, non.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[111]** Le CFE, un CFE c'est un autre, une autre
16 portion d'une Caisse populaire, c'est exact?

17 R. C'est ça. C'est un centre pour les entreprises.

18 Q. **[112]** C'est un centre pour les entreprises. Puis si
19 je comprends bien, Marcel Champagne était dans un
20 certain CFE, celui qui était litigieux avec
21 Gaudreau, et avec monsieur Gaudreau, et on parle de
22 peut-être aller pas dans celui-là mais dans un
23 autre et de rester avec la Caisse Desjardins. Est-
24 ce que ça pourrait être ça qui ressort des
25 conversations?

1 R. Effectivement, c'est de même que je peux le
2 comprendre mais je ne peux pas le certifier à cent
3 pour cent (100 %).

4 Q. **[113]** Parce que le débat est à savoir, et vous me
5 corrigerez si je me trompe naturellement, le débat
6 est à savoir si on reste carrément avec
7 l'institution Desjardins ou si, pour la Place
8 Telus, on va ailleurs, compte tenu qu'un des
9 allégués de Laurent Gaudreau est que justement la
10 Caisse et monsieur Champagne a agi de cette façon-
11 là à cause de la proximité avec SOLIM et Denis
12 Vincent.

13 R. Exact.

14 Q. **[114]** Et on voudrait pas nourrir cette impression-
15 là en le renvoyant immédiatement l'ascenseur à
16 Marcel Champagne, c'est ce qui se dégage?

17 R. C'est ce que j'en comprends.

18 Q. **[115]** Merci.

19 R. J'ai peut-être un commentaire à rajouter, Madame la
20 Présidente. C'est qu'on voit avec la conversation
21 qu'on a écoutée, l'autre, la précédente, acoquiné
22 celle-ci que Marcel Champagne est, on en comprend
23 que pour Guy Gionet, la façon dont il traite sur
24 l'autre conversation, entre autres de Tweet, on
25 comprend que Marcel Champagne est plus important

1 pour Denis Vincent ça fait que monsieur Gionet veut
2 comme pas déplaire à Denis Vincent pour que Denis
3 et Marcel restent acoquinés là.

4 Q. **[116]** Donc SOLIM a pas le « lead » dans ce dossier-
5 là au niveau du financement de Telus. Ils ne
6 veulent pas déplaire à Denis Vincent, il essaie de
7 ménager la chèvre et le choux et promet à Denis
8 Vincent qu'on va s'occuper de Marcel mais pas dans
9 le dossier de Telus parce que c'est trop rapide,
10 c'est ça?

11 R. Il faut conserver le lien Denis Vincent/Marcel
12 Champagne.

13 Q. **[117]** O.K. Prochaine conversation, elle se passe
14 présentement le plus entre monsieur Johnny Lavallée
15 et, Jean Lavallée, pardon, et Guy Gionet, et on va
16 faire, bon, on va parler naturellement de quelques
17 dossiers qui vont intéresser la Commission, ils
18 sont tous dans la conversation mais on va parler
19 également particulièrement du dossier de Laurent
20 Gaudreau, c'est exact?

21 R. Exact.

22 LA GREFFIÈRE :

23 1115.1, 1115.2.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[118]** 1115, exactement. Conversation du trente (30)

1 (sic) mars deux mille neuf (2009) qui a lieu à dix-
2 sept heures cinquante (17 h 50).

3

4 108P-1115.1 : Ecoute électronique 08-0469-1286
5 du 3 mars 2009

6

7 108P-1115.2 : Transcription de l'écoute
8 électronique 08-0469-1286 du 3
9 mars 2009

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[119]** Donc, je comprends, Monsieur Comeau, on
15 comprend que monsieur Lavallée est au courant de la
16 situation, là, ou on le met au courant, mais
17 monsieur Lavallée avait un poste à ce moment-là sur
18 le... un siège au sein de la SOLIM compte tenu de
19 son poste de président à la FTQ Construction, c'est
20 exact?

21 R. Exact.

22 Q. **[120]** À l'époque en deux mille neuf (2009).

23 R. Oui.

24 Q. **[121]** O.K. Alors, si on peut aller à la
25 conversation suivante, à l'onglet 9.

1 LA GREFFIÈRE :

2 1116.1, 1116.2.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[122]** Merci, Madame.

5 (10:58:12)

6

7 108P-1116.1 : Écoute électronique 08-0459-3425
8 du 17 mars 2009

9

10 108P-1116.2 : Transcription de l'écoute
11 électronique 08-0459-3425 du 17
12 mars 2009

13

14 C'est une conversation qui prend place en mars deux
15 mille neuf (2009). On comprendra - simplement pour
16 mettre un petit peu de contexte, Madame la
17 Présidente, pour qu'on comprenne - il s'agit d'une
18 conversation qui a eu lieu en deux mille neuf
19 (2009). Vous vous rappellerez à ce moment-là du
20 bouillonnement, si on veut, médiatique, si je peux
21 l'appeler ainsi, qu'il y avait face à monsieur
22 Accurso, monsieur Arsenault et particulièrement des
23 dossiers du Fonds de solidarité.

24 Donc, il y avait beaucoup de...

25 d'événements médiatiques et cette conversation-là

1 prend place dans ce cadre-là en deux mille neuf
2 (2009). Elle se situe entre Michel Arsenault et
3 Gilles Audette. C'est une conversation qui a... qui
4 est laissée sur la boîte de Michel Arsenault par
5 Gilles Audette, la boîte vocale, concernant Denis
6 Vincent.

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[123]** Je pense que je vais me permettre de mettre
12 moi-même du highlight sur une phrase particulière :

13 Tu te souviens on en avait parlé à
14 l'époque puis j'avais peur que ce soit
15 ça là-dedans

16 Donc, je comprends que monsieur Audette, en deux
17 mille neuf (2009), quand les dossiers... on voit...
18 D'ailleurs, on voit un autre... un autre dossier
19 dans lequel monsieur Vincent serait impliqué, il
20 s'agit du dossier de Transfert Fortier, c'est
21 exact?

22 R. Exact.

23 Q. **[124]** Donc, Transfert Fortier dans lequel... les
24 Grues Fortier dans lequel SOLIM avait un certain
25 intérêt qui a été vendue aux Grues Guay, c'est ça?

1 R. Oui.

2 Q. **[125]** Et on voit que monsieur Vincent a une part
3 là-dedans...

4 R. Oui.

5 Q. **[126]** ... selon la conversation. Et qu'est-ce que
6 je comprends de la conversation ou du message
7 laissé par monsieur Audette, c'est qu'il avait eu à
8 l'époque, quand ça s'est fait ce dossier-là,
9 crainte que monsieur Vincent avait reçu une
10 commission.

11 R. Il a un sentiment de méfiance, là.

12 Q. **[127]** Parfait. Compte tenu de l'heure, peut-être
13 avant de prendre la prochaine conversation, Madame
14 la Présidente. Excusez-moi, je vous ai attrapé dans
15 un mauvais moment.

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Oui, mais ça va. Alors, nous allons suspendre pour
18 la pause du matin.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Merci.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23

24 _____
(11:34:24)

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Michel Comeau, vous êtes sous le même
3 serment.

4 R. Merci, Madame.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[128]** Alors, juste avant la pause de l'avant-midi,
7 on avait mis en preuve la conversation du dix-sept
8 (17) mars deux mille neuf (2009) qui était un
9 message de monsieur Gilles Audette qui est laissé
10 sur la boîte vocale de Michel Arsenault. Il y a une
11 suite à cette conversation-là à l'onglet 10, nous
12 allons donc coter cette conversation sous la cote
13 1117, la prochaine.

14 LA GREFFIÈRE :

15 .1 et .2.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Merci.

18

19 108P-1117.1 : Écoute électronique 08-0459-3429
20 du 17 mars 2009

21

22 108P-1117.2 : Transcription de l'écoute
23 électronique 08-0459-3429 du 17
24 mars 2009

25

1 Q. **[129]** Alors, 1117, et c'est une conversation du
2 dix-sept (17) mars également qui est, là, quelques
3 minutes plus tard suite au message. On comprendra
4 que c'est suite au message téléphonique laissé par
5 monsieur Audette sur la boîte vocale de Michel
6 Arsenault. Monsieur Audette était, si on veut, le
7 conseiller peut-être de monsieur Michel Arsenault à
8 l'époque, c'est exact?

9 R. Exact.

10 Q. **[130]** Et monsieur Audette a travaillé, là, au Fonds
11 de solidarité pendant plusieurs années également.

12 R. Oui.

13 Q. **[131]** O.K. Donc, monsieur Gilles Audette et
14 monsieur Michel Arsenault, dix-sept (17) mars deux
15 mille neuf (2009), Madame Blanchette.

16 (11:36:04)

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[132]** Vous avez dit que monsieur Audette a
19 travaillé au Fonds de solidarité ou à la FTQ?

20 R. À la FTQ.

21 Me SONIA LeBEL :

22 À la FTQ. Pardon.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 À la FTQ.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Excusez-moi. C'est moi qui ai fait le lapsus. Je
3 m'excuse, Monsieur le Commissaire.

4

5 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

6

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[133]** La conversation se situe le dix-sept (17)
9 mars deux mille neuf (2009). On parle du dossier,
10 encore une fois, de Transfert Fortier/Grues Guay
11 compte tenu de la conversation précédente, c'est
12 comme ça qu'on peut la situer dans le contexte,
13 c'est exact?

14 R. Oui, Madame.

15 Q. **[134]** Et si je comprends bien des propos de
16 monsieur Gilles Audette, c'est que déjà, en deux
17 mille quatre (2004), Denis Vincent est... Je ne
18 dirais pas persona non grata, là, mais est
19 quelqu'un dont on doit se méfier au Fonds de
20 solidarité. C'est exact?

21 R. On voit déjà qu'il est connu de monsieur Arsenault,
22 de la FTQ et du Fonds. C'est déjà un personnage non
23 désiré, là.

24 Q. **[135]** Ou, duquel on se méfie, à tout le moins.

25 R. Exact.

1 Q. **[136]** En deux mille quatre (2004). Et je comprends
2 que ça confirme également la proximité entre Denis
3 Vincent et Jean Lavallée, et ce qui frappe
4 particulièrement mon imagination, Monsieur Comeau,
5 c'est la ligne 23 :

6 Faque mais regarde, tu vois tout
7 l'ostie de scheme à Johnny en arrière
8 de ça.

9 Je m'excuse, je vais reprendre ce que vous avez dit
10 à maître Gallant, et je vais m'abstenir de... de
11 lire textuellement. Donc on parle déjà, on se méfie
12 de Jean Lavallée et de ses tractations, si on veut,
13 pour amener des gens à avoir accès au Fonds, entre
14 autres la SOLIM, si je comprends bien.

15 R. Ça soulève le fait que peut-être que Johnny aurait
16 des privilèges (inaudible)XXX.

17 Q. **[137]** O.K. Je comprends que déjà, en deux mille
18 quatre (2004) ou en deux mille neuf (2009), on a un
19 questionnement sur ça, puis on n'a pas l'air de...
20 de trouver que c'est tout à fait farfelu.

21 R. Exact.

22 Q. **[138]** Merci. Alors la prochaine conversation.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Onglet 11?

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Oui. L'onglet 11, s'il vous plaît. On va la coter
3 1118.1, .2.

4

5 108P-1118.1 : Écoute électronique 08-0459 -
6 3438 du 18 mars 2009

7

8 108P-1118.2 : Transcription de l'écoute
9 électronique 08-0459 - 3438 du 18
10 mars 2009

11

12 Q. **[139]** Dix-huit (18) mars deux mille neuf (2009),
13 alors on est toujours entre Michel Arsenault,
14 maintenant on est entre Michel Arsenault et Tony
15 Accurso. On va discuter également des dossiers du
16 Fonds de solidarité à ce moment-là. On est encore,
17 comme je le disais tantôt, et on le voit bien, là,
18 avec les... les conversations, qui font référence à
19 un journaliste en particulier, mais ce qu'il est
20 important de comprendre, c'est qu'on est dans le
21 contexte de ce qui va sortir au niveau du bateau,
22 de monsieur Zampino, de monsieur Arsenault. Ça se
23 situe tout dans ce bouillonnement médiatique là, et
24 le fait que l'attention des journalistes, ou à tout
25 le moins on creuse, là, du côté des choses qu'on

1 considère, à l'époque, médiatiquement, comme étant
2 peut-être inappropriées au Fonds. C'est exact?

3 R. Exact.

4 Q. **[140]** Simplement pour situer le contexte de la
5 conversation. Et là, malgré tout ce bouillonnement-
6 là, on a une conversation entre Michel Arsenault et
7 Tony Accurso, qu'on va écouter, Madame Blanchette,
8 donc le dix-huit (18) mars deux mille neuf (2009),
9 sept heures vingt-trois (7 h 23) du matin.

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[141]** Est-ce que je peux dire, Monsieur Comeau,
15 sans me tromper qu'il y a une certaine proximité
16 qui se dégage entre monsieur Arsenault et monsieur
17 Accurso?

18 R. On peut le voir, je pense qu'autant au niveau de la
19 supposée taupe, là, qui donne un sentiment de
20 méfiance auprès de la FTQ, je pense, pour moi c'est
21 un dossier privé, puis effectivement on voit le
22 copinage avec monsieur Accurso parce que...

23 Q. **[142]** On lui parle de choses, puis on lui
24 dit : « Keep it for you. Garde ça confidentiel. »
25 Puis je comprends qu'on lui envoie des informations

1 concernant les affaires du Fonds en lui disant de
2 ne pas en parler?

3 R. Exact.

4 Q. **[143]** O.K. On s'informe déjà, là, je vois que
5 l'enquête de monsieur Michel Arsenault concernant
6 Denis Vincent qui est problématique pour eux, il la
7 fait auprès de Tony Accurso, c'est exact?

8 R. Exact. C'est inquiétant.

9 Q. **[144]** Et je pense qu'on pourrait retenir, parce que
10 je vais peut-être vous ramener à ça, Monsieur
11 Comeau, je vais vous demander de retenir, s'il vous
12 plaît, ce qu'il répond à la ligne 54 quand il
13 demande : « Denis Vincent, tu as jamais rien eu
14 affaire avec lui ». La réponse c'est : « Jamais,
15 jamais, jamais, jamais, jamais ». On y
16 reviendra peut-être un peu plus tard, je vous
17 demande de garder ça à l'esprit, s'il vous plaît.
18 Alors, prochaine conversation. 1119, plutôt la cote
19 1119 naturellement, la conversation se trouvant à
20 l'onglet 12, .1, .2.

21

22 108P-1119.1 : Écoute électronique 08-0459 -3744
23 du 24 mars 2009

24

25 108P-1119.2 : Transcription de l'écoute

1 R. Oui.

2 Q. **[147]** Donc, vingt-quatre (24) mars deux mille neuf
3 (2009), une conversation avec Yvon Bolduc qui, lui,
4 est, à ce moment-là, au Fonds de solidarité et a
5 une conversation avec Michel Arsenault qui est son
6 président par le fait qu'il est président de la
7 FTQ. C'est exact?

8 R. Exact.

9 Q. **[148]** Alors, vingt-quatre (24) mars deux mille neuf
10 (2009), seize heures cinquante-sept (16 h 57),
11 Madame Blanchette.

12

13 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

14

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[149]** Donc, on comprend qu'on parle encore du
17 dossier de Telus avec monsieur Deschênes.

18 R. Exact.

19 Q. **[150]** On cherche à voir s'il y a une banque, mais
20 on sait des conversations précédentes qu'on cherche
21 justement du financement. Et est-ce que je
22 comprends également, Monsieur Comeau, que malgré la
23 conversation de Michel Arsenault avec Gilles
24 Audette, malgré le fait qu'il cherche confirmation
25 auprès de Tony Accurso qui lui dit que Denis

1 Vincent flirte avec le crime organisé, malgré les
2 réticences de Yvon Bolduc, si c'est un bon
3 « deal », c'est un bon « deal », c'est ce qui
4 ressort de la conversation, là?

5 R. Oui, effectivement. Puis on voit qu'il y a beaucoup
6 d'intervenants au Fonds puis à la FTQ qui sont...
7 qui connaissent Denis Vincent. Puis on dirait que
8 l'impact du choix du partenaire est comme moins
9 important quand c'est un bon « deal ».

10 Q. **[151]** O.K. Puis je comprends que malgré tout ce
11 qui... Parce que là je comprends qu'à ce moment-là,
12 puis on le verra un peu plus loin, les journalistes
13 enquêtent auprès du Fonds, posent des questions,
14 mais publiquement encore, c'est ce qui ressort de
15 la conversation, Denis Vincent, Telus et son
16 association avec la SOLIM et le Fonds n'est pas
17 encore dans les journaux, c'est exact? On va le
18 voir un peu plus loin?

19 R. Exact.

20 Q. **[152]** O.K. Et là, les réactions de ces gens-là sont
21 par rapport au fait que des journalistes appellent
22 et posent des questions?

23 R. Oui.

24 Q. **[153]** O.K. Ce qui ressort également, c'est que, il
25 y a potentiellement, en tout cas, je regarde la

1 ligne, plus particulièrement la ligne 33 à 38, je
2 pense. Non, ça c'est quand on va tomber là-dessus.
3 Un peu précédemment, la question de favoriser des
4 « deals » ou de faire rentrer par la filière amis
5 n'a pas l'air d'être une question tout à fait
6 théorique, là?

7 R. Non.

8 Q. **[154]** Ou hypothétique, ou même utopique, je dirais?

9 R. C'est ça. La question, est-ce qu'on favorise les
10 amis ou pas?

11 Q. **[155]** O.K. Oui. Donc, je comprends que la question
12 se pose?

13 R. Oui.

14 Q. **[156]** Parfait. Alors, prochaine conversation,
15 onglet 13, elle va être cotée 1120, toujours .1,
16 .2, Madame la greffière, je vous laisse aller avec
17 lequel est lequel. Conversation, vingt-quatre (24)
18 mars deux mille neuf (2009). Il y a vraiment un
19 foisonnement de conversations intéressantes dans
20 cette période-là du mois de mars, avril deux mille
21 neuf (2009), toujours dans le contexte que j'ai
22 expliqué tantôt au niveau de la pression médiatique
23 et de la pression des journalistes, desquels
24 l'attention se tourne présentement vers le Fonds et
25 la SOLIM. On le comprend. Et il y a une autre

1 conversation, cette fois entre Yvon Bolduc, Michel
2 Arsenault, Guy Gionet. Dans la conversation
3 précédente, on parle de justement s'adresser à Guy
4 Gionet, et c'est la suite de ça, c'est exact?

5 R. Exact, Madame.

6 Q. **[157]** Elle a lieu, donc, le vingt-quatre (24) mars
7 à dix-sept heures treize (17 h 13), Madame
8 Blanchette.
9 (11:56:23)

10

11 108P-1120.1 : Écoute électronique 08-0459-3746
12 du 24 mars 2009

13

14 108P-1120.2 : Transcription de l'écoute
15 électronique 08-0459-3746 du 24
16 mars 2009

17

18 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

19

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[158]** Alors deux choses, Monsieur Comeau, me
22 frappent dans cette conversation, vous me direz si
23 je suis bien alignée. La première des choses qui me
24 frappe c'est qu'on va, bon, naturellement, la
25 notion d'un risque réputationnel commence à

1 resurgir dans ces conversations-là. Denis Vincent
2 est particulièrement un tel risque pour le Fonds,
3 on le sait déjà. D'abord, depuis deux mille quatre
4 (2004), on le comprend des conversations
5 précédentes, que depuis deux mille quatre (2004), à
6 tout le moins, sous Henri Massé, on se méfiait du
7 personnage Vincent, c'est exact?

8 R. Exact.

9 Q. **[159]** Et que, par contre, on va faire en sorte de
10 retirer le dossier du conseil, mais il ne faut pas
11 que Denis Vincent le sache, puis il ne faut pas que
12 Johnny Lavallée le sache. Je veux dire, Denis
13 Vincent, là, c'est un investisseur au Fonds.
14 Pourquoi on craint tant que ça qu'il sache, puis
15 qu'un deal avec lui échoue?

16 R. Malgré tout cela, le Fonds veut quand même
17 continuer à faire des affaires avec Denis
18 Vincent...

19 Q. **[160]** Oui.

20 R. ... mais il ne faut plus qu'il apparaisse à nulle
21 part.

22 Q. **[161]** Bien, donc, tant... Donc, finalement, c'est
23 sauver les apparences.

24 R. Exact.

25 Q. **[162]** Donc, tant qu'il n'apparaît plus aux livres

1 et que son nom n'est pas là, s'il est dans le
2 décor, ça ne semble pas trop grave.

3 R. La question est même posée, là, à savoir si son
4 partenaire est clean, là.

5 Q. **[163]** Oui. Et je comprends que l'enquête qu'on fait
6 sur la probité, l'éthique ou la provenance des
7 fonds de Denis Vincent, se limite, là, aux
8 commentaires de Tony Accurso et de Gionet, qui dit
9 qu'il est à peu près dans tout, puis c'est plus
10 facile de savoir il n'est pas dans quoi.

11 R. Exact.

12 Q. **[164]** O.K.

13 (12:05:13)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[165]** Dans ce dossier-là, essentiellement, on ne
16 disait pas à monsieur Vincent de se retirer. On
17 disait : « Organise ta structure administrative de
18 façon à avoir le même pourcentage, max, mais pas
19 que ton nom apparaisse dans les papiers. » C'est ce
20 qui... C'est ce qu'on comprend bien, là.

21 R. Présentement, en date du vingt-quatre (24) mars,
22 c'est ça, mais on verra plus tard que... il faut
23 qu'il se retire aussi.

24 Q. **[166]** Juste la façade ne sera pas suffisant, on va
25 vouloir le sortir plus tard, mais là c'est de la

1 façade qu'on est en train de faire, là,
2 présentement.

3 R. Exact. Ce qui est inquiétant aussi... Bien, la
4 ligne 80, là, quand monsieur Bolduc dit, « Ça
5 coûtera ce que ça coûtera, mais il faut tasser,
6 puis... Ça coûtera ce que ça coûtera, ce n'est pas
7 important. »

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[167]** Et la ligne 91, où il dit, « C'est pas un
10 gars à l'éthique la plus sûre non plus, là. »

11 R. Oui.

12 Q. **[168]** Donc, on... On est prêt à investir pour
13 cleaner les dossiers, pour cleaner l'apparence et
14 les livres, mais pour l'instant, ce n'est pas grave
15 s'il reste dans le background.

16 R. Exact.

17 Q. **[169]** Au vingt-quatre (24) mars deux mille neuf
18 (2009).

19 R. C'est ce que j'en comprends, Madame.

20 Q. **[170]** Parfait. La prochaine conversation, Madame
21 Blanchette, est une conversation qui a été produite
22 dans le cadre du témoignage de monsieur Thériault.
23 La cote 105P-0186.2 pour, naturellement, la
24 transcription, et .1 pour l'audio. On l'a déjà
25 écoutée, Madame la Présidente, Monsieur le

1 Commissaire, mais compte tenu que, pour entrer dans
2 le contexte et faire une démonstration plus
3 adéquate, on va la réécouter ensemble, s'il vous
4 plaît. Elle s'inscrit plus particulièrement dans
5 l'ensemble des conversations qu'on écoute ensemble
6 depuis ce matin.

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[171]** Cette conversation-là, elle a déjà été mise
12 en preuve. Par contre, deux choses, simplement pour
13 faire une mise en contexte, on appelle ce dossier-
14 là Telus, Telus, Telus, c'est comme ça qu'il
15 revient de façon récurrente dans les conversations.
16 Mais je comprends qu'il s'agit plutôt du dossier de
17 Place Québec à Québec, et que Telus était plutôt le
18 locataire principal, ce qui donnait de la valeur au
19 projet, c'est exact?

20 R. Exact.

21 Q. **[172]** Donc, Telus n'est pas impliquée dans le deal,
22 à part le fait qu'il a signé un bail et des options
23 de location, c'est exact?

24 R. Oui. Par contre, on note, on dit que Telus est une
25 compagnie importante, ils laissent transparaître

1 que la transparence pour la compagnie Telus est
2 importante, puis que, il ne faudrait pas que le nom
3 de Denis Vincent sorte dans ce dossier-là, il faut
4 le remplacer.

5 Q. **[173]** O.K. Et on voit ici, là, que ce qu'on
6 qualifie de dossier toxique et ce qu'on essaie de
7 nettoyer, là, c'est deux filières, la filière à
8 Jocelyn Dupuis, la filière à Jean Lavallée et Denis
9 Vincent, c'est exact?

10 R. Oui. On parle dans cette écoute-là de plusieurs
11 dossiers dits toxiques par eux.

12 Q. **[174]** Qui concerne ces deux, ils le disent eux-
13 mêmes, la filière qui concerne ces deux filières
14 d'entrée à la SOLIM ou au Fonds?

15 R. Oui, Madame la Présidente.

16 Q. **[175]** Prochaine conversation, en date du vingt-cinq
17 (25) mars. Si je ne me trompe pas, on se situe au
18 lendemain du vingt-quatre (24)... non, on est dans
19 la même journée, le vingt-cinq (25) dans l'après-
20 midi à dix-sept heures quarante-deux (17 h 42).
21 1121.1, .2. Il s'agit d'une conversation entre
22 Michel Arsenault et Yvon Bolduc. Alors, toujours
23 sur les mêmes sujets. On va voir, on va écouter,
24 puis on va voir leur réaction.

25 (12:16:03)

1 108P-1121.1 : Écoute électronique 08-0459-3792
2 du 25 mars 2009

3
4 108P-1121.2 : Transcription de l'écoute
5 électronique 08-0459-3792 du 25
6 mars 2009

7
8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9
10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[176]** Je vais faire référence, Monsieur Comeau,
12 avant de vous poser des questions, au témoignage de
13 Gaétan Morin qui est venu nous expliquer la
14 philosophie du Fonds, la philosophie de la SOLIM,
15 l'investissement qui était d'investir, là, dans
16 l'économie québécoise particulièrement. Qui nous a
17 expliqué également que c'est en deux mille neuf
18 (2009) que les règles de la gouvernance de la SOLIM
19 ont changé. Je pense que quand on fait référence
20 aux lignes 79 et suivantes, on comprend que c'est
21 suite à la tourmente Denis Vincent, filière Jocelyn
22 Dupuis finalement qu'on a décidé de changer ces
23 règles-là.

24 R. Exact, Madame la Présidente.

25 Q. **[177]** De la bouche même d'Yvon Bolduc d'ailleurs.

1 R. Oui.

2 Q. [178] O.K. Et je comprends également, si je vous
3 réfère à la fin de la conversation, à la ligne
4 53... 153, on est loin de la philosophie
5 d'investissement du Fonds, là. Le rendement, le
6 rendement, le rendement, finalement c'est ce qui
7 appert de la bouche de Michel Arsenault :

8 D'un autre côté, si ce gars-là, je
9 veux, si c'est un bon partenaire puis
10 il nous fait faire de l'argent,
11 pourquoi pas non plus.

12 Malgré tout ce qu'on discute, là, sur sa... son
13 éthique, sa probité et, je dirais que, pour
14 employer leurs mots à eux, qu'il est louche, là.

15 R. L'écoute parle par... par elle-même, là.

16 Q. [179] Prochaine conversation, s'il vous plaît,
17 Madame Blanchette, onglet 16. Elle va être cotée
18 1122 et je vais terminer avec celle-là avant la
19 pause du lunch, Madame la Présidente, donc 1122.1,
20 .2, Madame la Greffière. Alors, pour bien finir
21 l'avant-midi, une petite conversation entre Michel
22 Arsenault et Tony Accurso, vingt-cinq (25) mars
23 deux mille neuf (2009). Elle a lieu le soir à dix-
24 huit heures onze (18 h 11)

25

1 108P-1122.1 : Écoute électronique 08-0459A-0187
2 du 25 mars 2009

3
4 108P-1122.2 : Transcription de l'écoute
5 électronique 08-0459A-0187 du 25
6 mars 2009

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[180]** Alors, deux choses que je vais vous demander
12 de retenir parce qu'on va faire référence à une
13 conversation plus tard, je vous ramène au « jamais,
14 jamais, jamais, jamais » de Tony Accurso de ce
15 matin. Et le fait qu'il traite ici Denis Vincent de
16 « sangsue » à la Commission. On pourra faire
17 référence à une conversation qui va arriver peut-
18 être un peu plus tard puis faire à ce moment-là les
19 liens appropriés, Monsieur Comeau. Par contre, ce
20 qui ressort de ça aussi, c'est que Michel Arsenault
21 discute avec Tony Accurso du sort de Jean Lavallée
22 à la SOLIM, c'est exact?

23 R. On discute de son départ qui est imminent, là, de
24 monsieur Lavallée.

25 Q. **[181]** O.K. Tony Accurso, à votre connaissance, est-

1 ce qu'il avait une place au Fonds ou à la SOLIM?

2 R. Non, c'est un entrepreneur.

3 Q. **[182]** Merci. Je pense qu'on peut quitter.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Bon appétit à tous.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8

9 (14:08:13)

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Bon après-midi.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Rebonjour, Madame la Présidente...

14 LA GREFFIÈRE :

15 Monsieur Michel...

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Allez-y.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Monsieur Michel Comeau, vous êtes sous le même
20 serment.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[183]** Alors, j'allais vous dire : bonjour, Madame
23 la Présidente. Bonjour, Monsieur le Commissaire.
24 Monsieur Comeau, nous avons arrêté ce matin une
25 conversation entre Tony Accurso et Michel Arsenault

1 du vingt-cinq (25) mars deux mille neuf (2009).

2 Êtes-vous en mesure peut-être de nous dire ce qu'on
3 peut retenir de l'écoute jusqu'à présent?

4 R. Effectivement, les deux dernières conversations ont
5 été vite, mais j'aurais peut-être juste un
6 commentaire à ajouter. C'est... c'est une
7 interprétation un petit peu, là, mais... C'est que
8 avec les discussions de... de monsieur Bolduc puis
9 de monsieur Arsenault, c'est... ça ressemble à
10 comment on pourrait faire pour cacher le plus de
11 choses possible par rapport à Denis Vincent aux
12 médias puis à l'opinion publique, au bout de la
13 ligne. Puis on voit que le départ de monsieur
14 Lavallée est imminent, on commence à en parler puis
15 tout ça. Puis encore là, avec une conversation avec
16 les dirigeants de la FTQ, on dirait que ce serait
17 comme une belle occasion de mettre ces problèmes-là
18 sur le dos de Jean Lavallée puis que ça s'en aille
19 avec lui, là.

20 Q. **[184]** O.K. Je comprends, juste pour mettre en...

21 R. C'est une observation.

22 Q. **[185]** On va... on va peut-être aussi mettre en
23 contexte, un peu comme on l'a fait ce matin,
24 l'écoute électronique. On a vu devant la
25 Commission, des travaux de la Commission, il y a de

1 la preuve qui a été faite devant vous, Madame la
2 Présidente, à l'effet qu'il y a eu, bon, en deux
3 mille huit (2008), en novembre deux mille huit
4 (2008), une élection aux termes de laquelle
5 monsieur Lavallée a quitté son poste de président
6 de la FTQ Construction. Donc, ce qu'on comprend par
7 contre, c'est qu'en mars deux mille... deux mille
8 neuf (2009), pardon, malgré qu'il a... qu'il a
9 quitté ce poste au sein de la FTQ Construction
10 suite aux élections, naturellement, on comprend
11 qu'il est toujours présent, à tout le moins sur le
12 conseil d'administration de la SOLIM, là, selon...

13 R. Exact.

14 Q. **[186]** O.K. Et quand on discute du départ de
15 monsieur Jean Lavallée entre Michel Arsenault et
16 Tony Accurso dans la conversation précédente, on
17 fait référence à son poste à la SOLIM.

18 R. Oui.

19 Q. **[187]** O.K. vingt-cinq (25) mars, le prochain onglet
20 qui est une conversation qui est datée du vingt-
21 cinq (25) mars deux mille neuf (2009), on va... je
22 vais demander de la coter sous la cote 1123,
23 toujours sous le témoignage de monsieur Comeau.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Elle n'avait pas été produite ce matin le vingt-

1 cinq (25) mars?

2 Me SONIA LeBEL :

3 Tout à fait. Oui. Donc, c'est la prochaine
4 finalement, hein! 17, le deux (2) avril.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Le deux (2) avril.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Oui.

9 LA GREFFIÈRE :

10 1123.

11 Me SONIA LeBEL :

12 La cote 1123 toujours donc. Par contre, la cote...
13 ça fonctionne .1, .2?

14 LA GREFFIÈRE :

15 Oui, oui.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. **[188]** O.K. .1, .2, c'est une conversation du deux
18 (2) avril deux mille neuf (2009), pour mettre un
19 peu en situation également qui se... qui a lieu à
20 six heures quarante-cinq (6 h 45) du matin, dont
21 les interlocuteurs sont Michel Arsenault et Gilles
22 Audette. Et on fait... toujours fait référence, là,
23 à la suite des événements qu'on entend depuis le
24 début de votre témoignage, Monsieur Comeau. Allez-
25 y, Madame Blanchette.

1 108P-1123.1 : Écoute électronique 08-0459-4135
2 du 2 avril 2009

3
4 108P-1123.2 : Transcription de l'écoute
5 électronique 08-0459-4135 du 2
6 avril 2009

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[189]** Donc, dans cette conversation-là, Monsieur
12 Comeau, si je vous rapporte à la première page, la
13 ligne... la ligne 13, là, quand Gilles Audette
14 parle de Jean Lavallée, donc il fait référence à
15 une certaine façon de procéder. Est-ce que vous
16 pouvez faire un parallèle avec le dossier Tipi?

17 R. Bien, ça... ça confirme ce qu'on voit dans quelques
18 dossiers, le lien entre Denis Vincent puis Jean
19 Lavallée.

20 Q. **[190]** Et que Denis Vincent est plus en lien avec
21 Jean Lavallée qu'avec les gens avec lesquels il
22 transige, ou lesquels, qui amènent des dossiers
23 vers le Fonds. C'est exact?

24 R. Exact.

25 (14:13:24)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [191] Mais comment interpréter ce qu'il dit,
3 lorsqu'il... lorsque monsieur Audette parle de
4 l'affaire de Lessard, et qu'il dit, « Je me demande
5 si c'est pas un des stratagèmes de Johnny, quand un
6 dossier arrivait au Fonds, il contactait
7 l'entrepreneur pour qu'il fasse affaire avec Denis
8 Vincent. Je me demande s'il y a pas de ça en
9 arrière. » Est-ce que l'ensemble du dossier vous
10 permet d'interpréter ce qu'il veut dire par ça?

11 R. Avec plusieurs lignes d'écoute que... que j'ai
12 écoutées, c'est que, on le voit dans quelques
13 dossiers, où est-ce que, effectivement, le dossier
14 est apporté à Jean Lavallée, puis Jean Lavallée
15 désigne un genre de silent partner, comme ils ont
16 dit, un partenaire silencieux ou un courtier
17 fantôme, à Denis Vincent.

18 Q. [192] Ça, je comprends ça, mais le lien avec Denis
19 Lessard...

20 Me SONIA LeBEL :

21 C'est probablement par rapport aux articles de
22 journaux qui sortent.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25 R. Monsieur Lessard enquête beaucoup là-dessus,

1 puis...

2 Q. **[193]** Oui?

3 R. ... on le voit dans plusieurs lignes qu'on n'a pas
4 entendues, où est-ce que ça dérange plein de monde,
5 là. À la FTQ. Que monsieur Lessard enquête sur ça.

6 Q. **[194]** O.K. Mais ça ne donne pas l'indication de la
7 taupe, là, ici.

8 R. Ça fait partie d'un tout.

9 Q. **[195]** O.K.

10 R. La taupe puis... C'est... C'est une inquiétude pour
11 la FTQ. À ce moment-là ils ne savent pas d'où c'est
12 que ça sort.

13 Q. **[196]** Parfait.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[197]** Conversation suivante, à l'onglet 18, s'il
16 vous plaît. On va la coter sous la cote 1124.1, .2,
17 toujours.

18

19 108P-1124.1 : Écoute électronique 08-0469 -
20 2097 du 7 avril 2009

21

22 108P-1124.2 : Transcription de l'écoute
23 électronique 08-0469 - 2097 du 7
24 avril 2009

25

1 C'est une conversation, encore du sept (7) avril
2 deux mille neuf (2009). Cette fois-ci elle prend
3 place entre Denis Vincent et Guy Gionet. Donc, on
4 revient un peu à la relation entre Gionet et
5 Vincent auprès de certains dossiers. Madame
6 Blanchette, quand vous serez prête.

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9

10

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[198]** Qui est Louis?

13 R. Louis Bolduc, Madame la Présidente.

14 Q. **[199]** O.K. On parle de Louis Bolduc. Donc, ce qu'on
15 dit c'est que malgré le départ de Johnny, Louis
16 Bolduc va rester là pour s'occuper de ça?

17 R. Oui.

18 Q. **[200]** O.K. Mais qu'est-ce qu'on peut retenir...
19 bon, je comprends qu'on parle encore, il est pas
20 nommé comme tel, mais c'est encore du dossier de
21 Telus qu'on parle, quand on parle du groupe
22 locatif, puis que c'est bien attaché, puis que
23 c'est un groupe d'importance, on parle encore du
24 dossier de Telus?

25 R. Oui, on parle aussi de Telus, on parle aussi,

1 Madame la Présidente, de dossiers de Lévis, où est-
2 ce que Denis Vincent est aussi impliqué, là. Il
3 dit « toxique », là, puis on voit que ce qui est
4 important, là, c'est que vite avant que monsieur
5 Lavallée s'en aille qu'on puisse rattacher trois,
6 quatre dossiers, là, avant qu'il sorte.

7 Q. **[201]** Et je comprends qu'on invoque le fait qu'Yvon
8 Bolduc, à leur goût à eux, c'est ce qui ressort de
9 la conversation est un peu sur la panique, veut
10 nettoyer les dossiers et ce que monsieur Gionet a
11 l'air de vouloir dire à monsieur Vincent, c'est :
12 « Inquiète-toi pas, je vais les attacher avant que
13 ça dérape »?

14 R. Oui.

15 Q. **[202]** O.K. Donc, on peut voir encore une fois la
16 possibilité entre Guy Gionet et Denis Vincent à ce
17 niveau-ci?

18 R. C'est bien ça.

19 Q. **[203]** Prochaine conversation.

20 (14:23:02)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[204]** Le 350 Saint-Paul, je m'excuse?

23 R. Le 300 Saint-Paul.

24 Q. **[205]** Oui, le 300 Saint-Paul?

25 R. Ça c'est Place Québec.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[206]** Telus.

3 R. Place Telus.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ah! O.K. Parfait.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[207]** Donc, dans cette conversation-là on fait
8 référence à deux dossiers différents qui est le 300
9 Saint-Paul, qui est, vous faites bien de le
10 préciser parce que moi je le tenais pour acquis, je
11 m'en excuse, là, le 300, Saint-Paul qui est Place
12 Québec, qui est toujours le dossier de Telus. Il
13 s'appelle de façon différente dans l'écoute, mais
14 c'est toujours la même chose. Et un second dossier
15 qui est le dossier de Lévis, dont on va peut-être
16 parler un peu plus tard, qui est un autre dossier
17 dans lequel Denis Vincent, encore une fois, auprès
18 du Fonds. Donc, un nouveau dossier qui se rajoute à
19 Tipi, les laboratoires, le transfert Fortier, le
20 bureau de poste. Donc, on est des machines à
21 investissement.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[208]** Puis quand on parle de Roger, à la ligne 71,
24 et qu'on dit :

25 Il m'en a pas parlé, c'est son garçon.

1 Quand même, il m'en a pas parlé.

2 R. Je ne peux pas vous dire, Madame la Présidente. Je
3 connais les investisseurs dans le dossier de Place
4 Telus, mais je ne connais pas le père. Ça serait le
5 père d'un investisseur. Je ne peux pas dire c'est
6 qui, Madame.

7 Q. **[209]** Merci.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[210]** Prochaine conversation, qui se retrouve à
10 l'onglet 19. Je pense qu'elle va être cotée sous la
11 cote 1125, .1, .2, naturellement, pour la
12 transcription et l'audio. C'est une conversation du
13 treize (13) avril deux mille neuf (2009), qui prend
14 place à dix-huit heures seize (18 h 16), les
15 interlocuteurs étant Guy Gionet et Yvon Bolduc.
16 (14:24:22)

17

18 108P-1125.1 : Écoute électronique 08-0469-2200
19 du 13 avril 2009

20

21 108P-1125.2 : Transcription de l'écoute
22 électronique 08-0469-2200 du 13
23 avril 2009

24

25 Je pense qu'on va peut-être porter attention, mais

1 notez que la façon dont Guy Gionet s'adresse à
2 Denis Vincent pour les dossiers et la façon dont il
3 rapporte les choses à Yvon Bolduc, on va sentir, je
4 pense, une espèce de dichotomie dans l'attitude de
5 monsieur Gionet, là. Et je pense que ça va
6 ressortir de cette conversation-là. On pourra en
7 rediscuter après l'écoute. Madame Blanchette.

8

9 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

10

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[211]** Je comprends qu'on fait référence, monsieur
13 Gionet fait référence à la conversation précédente
14 qu'il a eue avec Denis Vincent?

15 R. Oui.

16 Q. **[212]** Si je vous rapporte à la ligne 16, celle
17 qu'on vient d'entendre, il parle du départ de Jean
18 Lavallée, naturellement?

19 R. Oui.

20 Q. **[213]** Qu'est-ce qu'on peut constater en rapport à
21 la conversation précédente?

22 R. Bien, c'est que Jean Lavallée il a quitté, puis que
23 monsieur Bolduc, il n'a comme pas d'affaire à aller
24 s'assir avec Jean Lavallée, il a quitté, là.

25 Q. **[214]** Puis quand monsieur Gionet, donc, dans la

1 conversation précédente, on se rappelle que Guy
2 Gionet discute du départ de Jean Lavallée et de sa
3 succession avec Louis Bolduc potentielle...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[215]** ... d'après la conversation. Et là, je
6 comprends que monsieur Gionet dit à monsieur Bolduc
7 « Bien j'y ai pas dit, j'ai pas parlé que Johnny
8 parlait avec lui, là. » Donc, qu'est-ce qu'on peut
9 retirer au niveau de l'inférence par rapport à la
10 relation entre Guy Gionet et Denis Vincent, là?

11 R. Bien c'est, effectivement, c'est qu'on dirait que
12 Guy Gionet veut comme acheter un peu la paix puis
13 veut pas faire de trouble, il veut régler ça vite
14 le mieux possible mais comme dirigé par Johnny
15 aussi.

16 Q. **[216]** O.K.

17 R. Johnny est monsieur Lavallée, Madame la Présidente.

18 Q. **[217]** Oui. Je comprends que dans les conversations
19 tout le monde l'appelle Johnny, donc... mais on
20 parle de Jean Lavallée. Donc, onglet 20, la
21 prochaine conversation, ça sera coté?

22 LA GREFFIÈRE :

23 1126.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[218]** 1126, oui, c'est ça. Je m'excuse, je vous ai

1 mal entendu, Madame, désolée. Quatorze (14) avril
2 deux mille neuf (2009) à seize heures vingt-sept
3 (16 h 27), une conversation qui prend place entre
4 Guy Gionet et Mario Tremblay. Mario Tremblay,
5 Monsieur Comeau, était vice-président aux affaires,
6 aux affaires publiques et corporatives du Fonds de
7 la solidarité FTQ depuis deux mille six (2006) et
8 je comprends qu'ils vont parler d'une conversation
9 où il devra expliquer des choses à un journaliste
10 et il s'enquiert d'un certain dossier auprès de Guy
11 Gionet, le dossier Tipi d'ailleurs, on revient au
12 dossier Tipi. Monsieur Lessard pose des questions
13 et Mario Tremblay qui doit répondre aux
14 journalistes s'enquiert auprès de Guy Gionet de ce
15 qu'il peut dire aux journalistes concernant ce
16 dossier-là et, particulièrement, du personnage
17 Denis Vincent, c'est exact?

18

19 108P-1126.1 : Ecoute électronique 08-0469-2225
20 du 14 avril 2009

21

22 108P-1126.2 : Transcription de l'écoute
23 électronique 08-0469-2225 du 14
24 avril 2009

25

1 R. Exact, Madame la Présidente.

2 Q. [219] On va l'écouter, Madame.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [220] Carole?

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. [221] Carole est l'assistante, je crois, de
7 monsieur... Elle travaille avec monsieur Tremblay,
8 c'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. [222] Ça va se dégager, je pense, de la
11 conversation, Madame la Présidente.

12

13 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

14

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. [223] On comprend que Denis Lessard prépare un
17 article, là, c'est un petit peu plus éminent. Bon,
18 j'oserais dire que c'est d'une très grande
19 limpidité, mais est-ce qu'il y a quelque chose que
20 vous voulez souligner, Monsieur Comeau?

21 R. Bien que monsieur Tremblay connaît bien son
22 domaine, mais qu'il ne l'a pas facile avec les
23 faits.

24 Q. [224] Prochaine conversation.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 1127.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[225]** Onglet 21. 1127.1, .2.

5

6 108P-1127.1 : Écoute électronique 08-0469 -2227
7 du 14 avril 2009

8

9 108P-1127.2 : Transcription de l'écoute
10 électronique 08-0469 -2227 du 14
11 avril 2009

12

13 Q. **[226]** Alors, c'est la suite, on va comprendre de
14 par le contexte le quatorze (14) avril deux mille
15 neuf (2009) à seize heures cinquante-deux (16 h 52)
16 on va comprendre dès le début de la conversation
17 que monsieur Tremblay rappelle, toujours le même
18 Mario Tremblay, vice-président, comme on l'a
19 annoncé tantôt, depuis deux mille six (2006) à la
20 SOLIM, au Fonds, pardon. Et rappelle monsieur
21 Gionet après avoir discuté avec Denis Lessard le
22 journaliste, il veut avoir d'autres précisions
23 auprès de monsieur Gionet. Madame Blanchette.

24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[227]** Il y a également une conversation, donc, ça
3 c'est la suite, je comprends qu'on cherche des
4 informations dans le dossier, à savoir si
5 effectivement monsieur Gaudreau était partenaire
6 avec Denis Vincent avant d'arriver, parce qu'on
7 veut éviter que ça rentre par la filière Denis
8 Vincent, si je comprends bien?

9 R. Exact.

10 Q. **[228]** O.K. À votre connaissance, est-ce que cette
11 lettre-là, on l'a retrouvée?

12 R. Plusieurs l'ont cherchée. C'est qu'à un moment
13 donné, je pense que ce n'est pas clair, il comme
14 mélange deux documents, là, le document où est-ce
15 qu'il y a une lettre qui disait que non, l'argent
16 était versé dans un compte, les deux pouvaient
17 retirer cet argent-là. Puis c'est dans les mêmes
18 dates. Mais on voit dans plusieurs conversations
19 après où est-ce que monsieur Gionet recherche cette
20 lettre-là. Il appelle sa secrétaire, il tente de
21 rejoindre du monde, il parle avec monsieur Guy
22 Thériault qui était chargé de projet, concernant ce
23 document-là. Il dit, ça n'existe pas.

24 Q. **[229]** O.K. Mais monsieur Gionet, je comprends, là,
25 que d'emblée il n'écarte pas la possibilité qu'une

1 telle lettre ait été écrite, par exemple?

2 R. Exact.

3 Q. **[230]** Je comprends également, vous venez de faire
4 référence à une conversation qui est cotée sous la
5 cote 105P. Malheureusement, Madame la Présidente,
6 je suis désolée, j'avais l'information, mais elle
7 m'échappe. Dans le cadre du témoignage de monsieur
8 Thériault, nous avons produit devant la Commission
9 la fameuse conversation qui fait suite à celle
10 qu'on vient d'entendre, où monsieur Gionet
11 s'adresse à monsieur Thériault pour rechercher
12 ledit document. Donc, au niveau de la séquence de
13 la démonstration que nous sommes en train de faire,
14 elle s'insérerait à ce moment-ci.

15 Je vais retracer la cote exacte et vous la
16 donnerai au retour de la pause. On ne la réécouterà
17 pas, mais en substance, si vous me permettez de la
18 résumer, c'est monsieur Gionet qui se retourne vers
19 monsieur Thériault pour qu'il fouille dans le
20 dossier, qu'il cherche la fameuse lettre qu'il
21 aurait lui-même écrite, concernant Denis Vincent.

22 L'onglet suivant, Madame la Présidente,
23 naturellement la Commission va déposer l'article
24 publié le quatorze (14) avril deux mille neuf
25 (2009). Je vais déposer.

1 (14:47:46)

2

3 108P-1128 : Article de la Presse du 14 avril 2009
4 - Relations avec le Fonds de
5 solidarité : des affaires dignes
6 d'Omerta

7

8 Je vais tout de suite prendre la peine de dire que
9 mon intention n'est pas de faire la preuve de son
10 contenu. Il s'agit d'un article de monsieur Denis
11 Lessard, c'est une source ouverte. Mon intention
12 est plutôt de la déposer à titre de contexte. C'est
13 le fameux article qui se prépare, et pour lequel
14 monsieur Denis Lessard appelle tout le monde, celui
15 pour lequel monsieur Tremblay vient de lui parler
16 la veille. Le quinze (15) avril au matin, l'article
17 est publié, et si je prends la peine de le déposer
18 et de le coter sous la cote 1128, c'est parce qu'on
19 va y faire également référence, et à son contenu et
20 à cet article dans les conversations subséquentes.

21 Alors, simplement, cet article-là nous sert
22 de mise en contexte de l'écoute électronique et non
23 pas pour établir son contenu, naturellement. Donc,
24 l'article, on peut peut-être en faire un petit
25 résumé et mettre l'accent sur certains passage de

1 monsieur Comeau, c'est des passages qui vont être
2 discutés, là, dans les conversations subséquentes
3 par les différents interlocuteurs et joueurs qu'on
4 entend depuis ce matin. « Relation avec le Fonds de
5 solidarité, des affaires dignes d'Omerta », Denis
6 Lessard, quinze (15) avril... quatorze... quinze
7 (15) avril deux mille neuf (2009). Pardon.

8 C'est l'article auquel on fait référence.
9 Je comprends qu'on fait référence à plusieurs
10 passages. Je vais peut-être vous demander, Monsieur
11 Comeau, si vous êtes capable de nous donner peut-
12 être certains... certains petit highlight, là. On
13 pourra le lire... on ne veut pas le lire dans son
14 intégralité, là, mais ce qu'il fait référence par
15 la suite.

16 R. Comme je vous ai dit, j'ai rencontré monsieur
17 Gaudreau, puis j'ai pris... j'ai lu ces articles-là
18 bien après, là. Effectivement, il a parlé en
19 rencontre au journaliste qu'il avait produit Omerta
20 puis qu'en fin de compte qu'il disait que, Omerta,
21 c'était de la fiction, mais ce qu'il avait vécu,
22 c'était pire. Il raconte, en fin de compte, un
23 résumé de son projet de salle de spectacle. Puis
24 ensuite de ça, bien, il parle de l'intermédiaire
25 que Denis Vincent qui était là-dedans, relié à la

1 connaissance de monsieur Lavallée. Ils font un bref
2 résumé de ça. La somme... la somme de deux point
3 six millions (2,6 M\$) versée par SOLIM.

4 Après ça, bien, ils parlent de
5 l'intermédiaire, ce qu'il a mis comme argent puis
6 l'expertise qu'il avait à ce moment-là. Ils parlent
7 aussi de... de monsieur Vincent comme étant un
8 pilote d'hélicoptère, qu'il avait des clients peu
9 recommandables, selon les sources policières, qu'il
10 a transporté des Hells Angels en juin deux mille
11 (2000) au local de Trois-Rivières Ouest à celui de
12 Grand-Mère à l'occasion de la Saint-Jean. Ils
13 disent que TQS avait filmé ce déplacement inusité.

14 Q. **[231]** Ça, on va... on va y revenir un peu plus tard
15 avec vous, Monsieur Comeau, puis une conversation
16 d'écoute électronique à ce sujet-là. Mais, je
17 comprends donc qu'on rattache... on donne à
18 monsieur Vincent des relations motards dans cet
19 article-là, c'est exact?

20 R. Exact.

21 Q. **[232]** Et il va y avoir des réactions de différents
22 intervenants suite à ça. Et on parle également, là,
23 de toute l'histoire qu'on entend depuis ce matin et
24 que vous avez relaté dans les grandes lignes du
25 projet Tipi, la façon dont ça s'est déroulé, en

1 mettant monsieur Vincent du côté de la SOLIM et non
2 pas du côté... comme partenaire de Laurent
3 Gaudreau.

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[233]** O.K.

6 R. On résume le travail d'enquête que le journaliste,
7 monsieur Lessard, avait fait un peu dans tout ce
8 dossier-là.

9 Q. **[234]** O.K. Suite à cette... à cette parution-là, il
10 y a eu la conversation du quinze (15) avril deux
11 mille neuf (2009), Madame la Présidente, qui se
12 retrouve à l'onglet 23.

13 LA GREFFIÈRE :

14 1129.1, 1129.2.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Tout à fait. 1129.1, .2. Et il s'agit donc de
17 monsieur Gionet qui appelle Denis Vincent, là, il a
18 une réaction à l'article. Quand vous serez prête,
19 Madame Blanchette.

20 (14:51:03)

21

22 108P-1129.1 : Écoute électronique 08-0469-2273
23 du 15 avril

24

25 108P-1129.2 : Transcription de l'écoute

1 électronique 08-0469-2273 du 15
2 avril 2009

3

4 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

5

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. [235] Alors, qu'est-ce qu'on peut relever? Elle est
8 très courte, là, mais est-ce qu'on peut relever
9 quelque chose? Une phrase essentielle?

10 R. Bien, on essaie de fermer les portes partout pour
11 causer le moins de problème possible, là, éviter
12 d'être entaché.

13 Q. [236] O.K. On ne produira pas les transcriptions,
14 mais je... parce qu'elles sont très courtes, mais
15 je comprends que dans les... dans les heures qui
16 vont suivre, il va y avoir deux conversations entre
17 Denis Vincent et Guy Gionet, 2275 et 2277 dans la
18 séquence. Mais, tout ce qu'elles disent, en
19 l'essentiel, c'est qu'ils se donnent rendez-vous et
20 on comprend qu'on n'a pas la suite sur l'écoute
21 électronique parce qu'ils vont se voir, là, au
22 restaurant pour l'heure du lunch la même journée,
23 c'est exact?

24 R. Exact.

25 Q. [237] O.K. Avant d'arrêter pour la pause, j'ai

1 l'information dont je vous parlais. Donc, la
2 conversation, c'est la 105P-1076.1 et .2, c'est la
3 conversation de monsieur... entre Guy Thériault et
4 Guy Gionet qui suit d'à peine, je vous dirais,
5 quelques minutes, deux à trois minutes, la
6 conversation avec Mario Tremblay sur la fameuse
7 lettre du vingt-six (26) août deux mille huit
8 (2008). Et vous avez déjà eu l'occasion de
9 l'entendre, Madame la Présidente, mais pour les
10 fins de la présentation, elle s'insérerait dans
11 cette séquence-ci et on cherche le fameux document.
12 À ce stade-ci, la prochaine conversation est un peu
13 plus longue. Peut-être qu'on peut se permettre de
14 prendre la pause de l'après-midi.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17

18 (15:33:36)

19 LA GREFFIÈRE :

20 Monsieur Michel Comeau, vous êtes sous le même
21 serment.

22 R. Merci, Madame.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[238]** Alors, on s'est quitté avec la pièce 1129 qui
25 est la conversation où Denis Vincent laisse... non,

1 plutôt Guy Gionet laisse, pardon, un message sur le
2 répondeur de Denis Vincent disant, suite à
3 l'article de Denis Lessard qu'on a produit pour
4 fins de référence, lui expliquant qu'ils doivent se
5 parler puis qu'ils doivent voir naturellement à
6 faire en sorte de donner évidemment la même
7 version. Et je comprends que ce... cette rencontre-
8 là aura lieu le même jour sur l'heure du lunch,
9 selon deux autres conversations très brèves, là,
10 qui durent à peine quelques secondes, où on se fixe
11 tout simplement rendez-vous et qu'il n'y a pas
12 d'autre... qu'il n'y a pas plus d'informations,
13 c'est exact, Monsieur Comeau?

14 R. Exact.

15 Q. **[239]** Parfait. Alors, nous allons passer à l'onglet
16 24, conversation qui date du vingt et un (21) avril
17 deux mille neuf (2009). On va la coter sous la cote
18 1130.1, .2. Alors, cette conversation a lieu entre
19 Guy Gionet et Denis Vincent quelques jours plus
20 tard, à six heures quarante-cinq (6 h 45) du matin.
21 (15:35:34)

22

23 108P-1130.1 : Écoute électronique 08-0469-2417
24 du 21 avril 2009

25

1 108P-1130.2 : Transcription de l'écoute
2 électronique 08-0469-2417 du 21
3 avril 2009
4

5 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE
6

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[240]** Si on peut arrêter la conversation deux
9 secondes. Je veux simplement pour mettre en
10 contexte. Je comprends qu'on fait référence au fait
11 qu'en avril deux mille neuf (2009), il y a eu dans
12 les journaux, des médias, des allégations qu'il y
13 aurait potentiellement des accusations concernant
14 une fraude à l'impôt de la part de Tony Accurso,
15 c'est exact?

16 R. Exact.

17 Q. **[241]** Et c'est à ça qu'on fait référence dans la
18 conversation, aux allégations qui sont publiées
19 dans les journaux, et il n'y a pas encore
20 d'accusations qui sont portées à cette étape-là.

21 R. Non.

22 Q. **[242]** Donc, simplement pour mettre la conversation
23 en contexte. Madame Blanchette, on peut continuer.
24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[243]** Alors, Monsieur Comeau, si je vous reporte,
3 peut-être à la ligne 19, quand il dit, Denis
4 Vincent, « Regarde, y'a personne, bon, ils m'ont
5 tout... » Bon. « Regarde, Denis, y'a rien là, puis
6 il dit, hier j'ai eu un appel de Bruxelles », puis
7 il fait référence à Laurent Gaudreau. C'est quel...
8 Par rapport au projet Tipi, là, qu'est-ce que ça
9 fait comme référence?

10 R. Comme intervenant dans le dossier de Tipi, monsieur
11 Vincent a eu à approcher le maire de Bruxelles
12 ainsi que quelqu'un de haut placé au niveau de...
13 du loisir à Bruxelles, puis Bruxelles était très
14 intéressée par le, le... le projet Tipi pour un six
15 mois que ça ne fonctionnait pas ici à cause de la
16 température au début de la saison.

17 Q. **[244]** Je comprends le contexte. Donc, on avait
18 quelque chose d'amovible, et quelque chose qui
19 était six mois par année ici, en fonction du
20 climat, et quand le climat ne permettait pas le
21 spectacle, le même spectacle devait se transporter
22 à Bruxelles, pour pouvoir rouler ainsi toute
23 l'année. C'est ça?

24 R. Exact. Lorsque j'ai rencontré monsieur Gaudreau, il
25 m'a dit qu'il était allé à Bruxelles avec Denis

1 Vincent à quelques reprises.

2 Q. **[245]** O.K. Je vous reporte... Peut-être aussi de
3 voir la ligne 68, 69, 70. Je fais référence à la
4 conversation où Gilles Audette s'inquiète du fait
5 que... que Johnny Lavallée, quand il rencontre des
6 entrepreneurs, introduit Denis Vincent. Pensez-vous
7 qu'on peut faire un parallèle avec ça? Quand on
8 dit, « Moi, en principe, en principe, c'est que
9 c'est Johnny, pis ils se parlaient tout, pis après
10 ça il m'appelait puis j'y allais. »

11 R. C'est ça. Ça fait que ça c'était déjà... C'était
12 tout convenu, puis après ça il y allait.

13 Q. **[246]** Donc, on a ici une autre illustration de ce
14 qu'on appelait la filière à Johnny Lavallée ce
15 matin.

16 R. C'est bien ça, Madame la Présidente.

17 Q. **[247]** Onglet 25, s'il vous plaît.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Avant de passer à l'onglet 25...

20 Me SONIA LeBEL :

21 Oup! Oui, allez-y.

22 (15:43:56)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[248]** La conversation 57, où on y voit que c'est
25 monsieur Gionet qui dit...

1 Me SONIA LeBEL :

2 57? Est-ce que vous êtes au niveau du numéro de la
3 conversation?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Du numéro de la conversation.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Je vais essayer de le... Elle est à quel onglet,
8 Madame la Présidente, s'il vous plaît?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bien... Dans l'onglet qu'on vient de faire.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Ah! Ah, parfait, excusez-moi. C'est moi qui ne suis
13 pas. Ça ne va pas bien.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [249] Alors, donc c'est l'onglet 24 :

16 Alors, mais en tout cas, je vas voir,
17 moi, comment ça va. C'est ça, j'ai dit
18 à Yvon, j'ai dit, « Écoute, moi, c'est
19 pas parce qu'il y a une crise que chu
20 mal à l'aise avec la façon qu'on
21 fonctionne, au contraire. Avec nos
22 partenaires, y'a aucun dossier qui est
23 pas bon. Regarde, même si un tel, un
24 tel, regarde, moi, je fais... je fais
25 pas de la politique, je fais de

1 l'investissement. Le restant, ça me
2 regarde pas, moi. Je fais de
3 l'investissement, puis c'est des bons
4 investissements pour mes actionnaires.
5 Pis eux, les risques réputationnels,
6 y'a des notions que je connais pas,
7 pis je veux pas connaître non plus. »

8 Qu'est-ce qu'on peut inférer de ça?

9 R. Je peux vous éclairer, Madame la Présidente. J'ai
10 rencontré personnellement monsieur Gionet, puis
11 effectivement, le, le... Chez SOLIM, le risque
12 réputationnel ne faisait pas partie de leurs...
13 leurs critères. Puis monsieur Gionet, c'est un...
14 Il est bon dans son travail, dans ce qu'il fait au
15 niveau des investissements puis tout ça.

16 Par contre, c'était... À la FTQ, il y avait
17 une boîte qui faisait des bilans sociaux, et lui il
18 me dit, « Quand ça a passé là, le restant, moi...
19 C'est plus à moi à décider, c'est pas... Chacun son
20 carré de sable. » Il ne s'en occupait pas, là. À
21 savoir si c'était bien ou c'était...

22 Q. [250] Mais pour lui, est-ce qu'on doit comprendre
23 qu'il ne se préoccupait pas de savoir avec qui il
24 faisait affaire, ou des antécédents que quelqu'un
25 pouvait avoir ou pas?

1 R. La réponse qu'il m'a faite à ça, je lui ai... je
2 lui ai posé la question, il m'a dit, « Je suis un
3 exécutant. »

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[251]** Puis si on regarde la conversation, il parle
6 avec Denis Vincent, on connaît tout le contexte de
7 ce qu'on vient d'établir, est-ce que ça semble,
8 le... Encore une fois, le rendement prime sur...
9 sur la probité, ou la provenance des fonds. On
10 s'entend?

11 R. Oui. C'est ça.

12 Q. **[252]** O.K. Onglet 26. Prochaine conversation,
13 cotée... Onglet 25, je ne l'ai pas fait, hein?
14 Donc, 1131.

15 LA GREFFIÈRE :

16 C'est 31.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Oui, voilà. C'est un test.

19

20 108P-1131.1 : Écoute électronique 08-0459 -
21 4799 du 28 avril 2009

22

23 108P-1131.2 : Transcription de l'écoute
24 électronique 08-0459 - 4799 du 28
25 avril 2009

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ce que vous venez de dire, c'est que la probité ne
3 prime pas sur la provenance des fonds.

4 Me SONIA LeBEL :

5 C'est-tu ça que j'ai dit? Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Le contraire.

8 Me SONIA LeBEL :

9 J'ai dit le contraire? Oui. Finalement, c'est le
10 rendement et la provenance des fonds, et non pas...
11 pas la... C'est ça. Vous l'avez compris, Madame la
12 Présidente. Je n'essaierai pas de le redire, parce
13 que je vais le remêler encore. 1131, conversation
14 onglet 25, vingt-huit (28) avril deux mille neuf
15 (2009), vingt heures cinquante (20 h 50).

16 Conversation entre Yvon Bolduc, Michel Arsenault,
17 et à nouveau Mario Tremblay, qui est notre
18 directeur des affaires publiques de tantôt, qui a
19 eu sa conversation avec l'avocat... le journaliste
20 Denis Lessard. Donc, Madame Blanchette?

21

22 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

23

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. [253] Alors quand on voit la ligne 65 de la

1 conversation, on apprend qu'Yvon Bolduc s'est fait
2 raconter par, bon, quelqu'un qu'une personne qui
3 est au Fonds de solidarité, aux investissements,
4 qui est impliquée dans l'investissement, en tout
5 cas, dans le dossier de Transfert Fortier et Grues
6 Guay, il dit « a été convoquée dans un bar du
7 centre-ville dans le dossier Fortier Transfert,
8 qu'il y avait là pour faire de la pression Denis
9 Vincent, Lafortune, Lavallée, le CFO
10 d'Accurso... », d'après vous, de qui il s'agit ici?

11 R. Monsieur Frank Minicucci.

12 Q. **[254]** Minicucci. « ... et peut-être que j'en
13 oublie, là. Bon, que de ce dossier-là il faut qu'il
14 se tasse, tu sais, dans le sens qu'il faut que
15 Fortier Transfert achète les Grues Guay. ». Je
16 comprends, donc, on a vu précédemment dans les
17 conversations qu'effectivement, quand on parle des
18 dossiers toxiques, on parle de la présence de Denis
19 Vincent. Denis Vincent a eu un rôle à jouer dans
20 cette transaction-là qui s'est faite, finalement, à
21 l'inverse...

22 R. Oui.

23 Q. **[255]** ... si je comprends bien : ce n'est pas
24 Fortier Transfert qui a acheté les Grues Guay mais
25 c'est l'inverse...

1 R. Exact.

2 Q. **[256]** ... finalement. Et je comprends qu'on a mis
3 et monsieur Lavallée en compagnie de Denis Vincent,
4 « en compagnie d'un représentant de Tony Accurso et
5 en compagnie de Lafortune. », il s'agirait de qui à
6 ce moment-là? Louis-Pierre Lafortune?

7 R. Oui, c'est bien ça, Louis-Pierre Lafortune
8 (inaudible).

9 Q. **[257]** O.K. Aurait mis de la pression dans le
10 dossier sur un travailleur du Fonds.

11 R. Exact.

12 Q. **[258]** O.K. Et ça, c'est Tony Accurso qui disait
13 « jamais, jamais, jamais, jamais, jamais, jamais »?

14 R. Oui.

15 (15:58:25)

16 Q. **[259]** O.K. Prochaine conversation, l'onglet 26, la
17 conversation que je vais coter sous la cote 1132.1,
18 .2, conversation qui se situe entre Denis Vincent,
19 c'est une conversation qui est issue du projet
20 Foudre.

21

22 108P-1132.1 : Ecoute électronique 09-0093-0037
23 du 1^{er} mai 2009

24

25 108P-1132.2 : Transcription de l'écoute

1 électronique 09-0093-0037 du 1^{er}
2 mai 2009

3
4 Si je comprends bien, dans le projet Foudre Denis
5 Vincent était ce qu'on appelle une « cible »,
6 c'est-à-dire quelqu'un dont les lignes, certaines
7 lignes d'écoute, entre autres celle qui est visée
8 ici, était interceptées. Dans le projet Diligence
9 on comprend qu'il était intercepté à travers
10 d'autres personnes. Dans le projet Foudre il était
11 une personne visée donc c'est une conversation
12 entre Denis Vincent et un dénommé Yves, je pense
13 qu'on n'est pas... Est-ce qu'on est en mesure
14 d'identifier le Yves en question?

15 R. Hum...

16 Q. [260] Comme un partenaire, mais pas...

17 R. J'ai des... Je pense que oui mais...

18 Q. [261] Mais pas assez de certitude.

19 R. ... je n'ai pas assez de certitude, Madame la
20 Présidente.

21 Q. [262] O.K. Mais ce qui se dégage, c'est un
22 partenaire dans une affaire que Denis Vincent, dans
23 laquelle Denis Vincent est impliqué, là.

24 R. Entre autres dans Place Telus.

25 Q. [263] Dans Place Telus, parfait. On va procéder à

1 l'écoute puis on pourra en reparler après.

2

3 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

4

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[264]** Alors, qu'est-ce qu'on comprend, est-ce qu'on
7 a une difficulté, compte tenu du départ de Johnny
8 Lavallée et du fait que le réseau semble
9 s'effriter?

10 R. Oui. On parle du dossier de Telus, on parle du
11 rachat de l'investissement de la part de Denis
12 Vincent et de l'autre investisseur aussi, qu'il
13 fallait qu'il sorte, là, Yves, là. Puis
14 effectivement, là, il y a une problématique. Il
15 faut que ça se règle la fin de semaine avec Johnny.
16 Johnny n'est plus là, Johnny... monsieur Lavallée.

17 Q. **[265]** Est-ce que la relation entre Tony Accurso
18 puis Denis Vincent ressort également de cette
19 conversation-là?

20 R. Bien, on parle toujours de la même cellule, de la
21 même filière.

22 Q. **[266]** Donc la même cellule, Tony Accurso, Jean
23 Lavallée, Guy Gionet, Denis Vincent?

24 R. Denis Vincent. Puis là on voit que, présentement,
25 bien là, monsieur Gionet, Madame la Présidente,

1 contrôle... Johnny Lavallée n'est plus là, là, ça
2 fait qu'il ne contrôle plus rien.

3 Q. **[267]** Parfait. Et c'est le premier (1er) mai deux
4 mille neuf (2009)... Je me permets de mettre
5 l'accent là-dessus, parce qu'à la prochaine
6 conversation on va voir, effectivement, ce qui
7 arrive avec monsieur Gionet, et le fait de son
8 contrôle...

9 (16:05:55)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[268]** Est-ce qu'on doit comprendre de la
12 conversation numéro 47 que quand il dit, Denis
13 Vincent, que :

14 Euh, Tony, ben lui, en tout cas, faut
15 que je le voie, on va le voir
16 probablement lundi.

17 Est-ce qu'il parle de rencontrer Tony Accurso?

18 R. Oui.

19 Q. **[269]** O.K. Puis quand il dit, à 51 :

20 Quelqu'un qui se tient debout, si
21 c'était Henri, là...

22 De qui parle-t-on?

23 R. Henri Massé. Il y a d'autres conversations où est-
24 ce qu'ils... qu'ils disent... Monsieur Vincent
25 parle que, avec Tony, ils vont voir... ils vont

1 aller voir Henri pour essayer de régler les choses.

2 C'est dans la même suite.

3 Q. **[270]** O.K.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. **[271]** Donc on parle de la différence de

6 gouvernance, là, entre Michel Arsenault :

7 Tsé, Michel, c'est nous autres qui l'a

8 mis là.

9 Quand il parle de « nous autres », de qui il

10 fait... à qui il fait référence, selon l'ensemble

11 de la conversation?

12 R. Je reste surpris de, de... à chaque fois, quand

13 j'écoute ces lignes-là, de voir comment monsieur

14 Vincent peut se mettre à l'égalité de... de ces

15 hauts gestionnaires-là, alors qu'il n'a pas de

16 poste, puis... Pareil comme si c'était un décideur,

17 puis l'importance qu'il se donne ou qu'il a au sein

18 de la FTQ.

19 Q. **[272]** O.K. C'est un petit peu la recette qu'on

20 explique à Yves, là, comment faire passer un

21 dossier à la SOLIM, là?

22 R. Oui.

23 Q. **[273]** C'est-à-dire, on fait ça avec... avec Michel

24 Arsenault, Yvon Bolduc et Jean Lavallée, puis les

25 gars en place. C'est ça? Selon... Selon la

1 conversation, là, selon Denis Vincent.

2 R. Exact, Madame la Présidente.

3 Q. **[274]** Prochaine conversation, onglet 27, la
4 conversation sera cotée sous la cote 1133.1, .2,
5 pour l'audio et la transcription correspondante.

6

7 108P-1133.1 : Écoute électronique 09-0093 -
8 0132 du 2 mai 2009

9

10 108P-1133.2 : Transcription de l'écoute
11 électronique 09-0093 - 0132 du 2
12 mai 2009

13

14 C'est une conversation du deux (2) mai deux mille
15 neuf (2009). Dans la conversation précédente entre
16 Denis et Yves, Denis Vincent et le dénommé Yves, on
17 parle du fait que monsieur Gionet n'a plus bien
18 bien de pouvoir, là, puis que son influence, à tout
19 le moins, se... Sa stabilité au sein de
20 l'organisation semble s'effriter. On va comprendre
21 que dans cette conversation-là du deux (2) mai, ça
22 va un peu s'éclairer. Si on peut l'écouter, Madame
23 Blanchette, entre Denis Vincent...

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Voulez-vous répéter la cote, s'il vous plaît?

1 Me SONIA LeBEL :
2 J'ai dit la cote, 1133?

3 LA GREFFIÈRE :
4 1133.

5 Me ANDRÉ RYAN :
6 Oui, je vous demande de la répéter.

7 Me SONIA LeBEL :
8 1133. Donc, vient... Douze heures cinquante-deux
9 (12 h 52).

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[275]** Peut-être mettre un peu de contexte dans
15 cette conversation, Monsieur Comeau.

16 R. Oui.

17 Q. **[276]** Je comprends que monsieur Gionet, puis c'est
18 sorti de façon médiatique à l'époque également,
19 monsieur Gionet a été, je ne dirais pas suspendu,
20 mais relevé ou demandé de s'absenter d'une semaine
21 du bureau au début mai pour faire, il y avait une
22 enquête sur un dossier problématique avec Ronnie
23 Beaulieu, je crois, c'est exact?

24 R. Oui, il était relevé administrativement de ses
25 fonctions.

1 Q. **[277]** O.K. Et c'est à ça qu'on fait référence quand
2 on parle de ce qu'il a appris la veille à trois
3 heures de l'après-midi (15 h 00) puis qu'il jette,
4 là, Denis Vincent à terre.

5 R. Bien, il est vraiment ébranlé, là. Il n'a plus
6 monsieur Lavallée puis, là, il n'a plus monsieur
7 Gionet.

8 Q. **[278]** O.K. Puis en quoi ça, on nous dit à la ligne
9 86 « Tony il est-tu au courant? », en quoi ça
10 regarde Tony Accurso?

11 R. Encore là, monsieur Accurso est un entrepreneur
12 puis si on se fie, avec tout ce qu'on a écouté
13 présentement, pour le peu qu'on a écouté, on voit
14 la filière, la gang tissé serré, les meetings de
15 fin de semaine puis où est-ce que tout le monde se
16 côtoie.

17 Q. **[279]** O.K. Puis quand il dit à la ligne 123 : « On
18 va 'debriefe' en fin de semaine puis on se reparle
19 lundi. » avec qui, selon le contexte de l'écoute,
20 va-t-il « debriefer » en fin de semaine?

21 R. Jean Lavallée.

22 Q. **[280]** O.K. Je vais vous ramener plus
23 particulièrement à un passage, et on en a fait
24 référence et on va terminer avec ça, on a fait
25 référence quand, dans l'article qu'on a produit du

1 quinze (15) avril, l'article de Denis Lessard, à
2 l'effet que monsieur Denis Vincent qui a, bon,
3 c'est maintenant établi, il l'a dit lui-même, des
4 hélicoptères, entre autres, pour promener monsieur
5 Lavallée, a fait supposément le transport des Hells
6 Angels. Monsieur Denis Vincent, à la ligne 71, fait
7 un commentaire par rapport à cet article-là :

8 « Mais j'ai transporté des gars de bicyclette, j'ai
9 jamais transporté de gars de bicyclette, le gars qui
10 les a transportés c'est Marcel Boutin puis c'est
11 moi qui l'a appelé pour lui dire d'aller le faire
12 en deux mille (2000), le pilote s'appelait Michel
13 Todd. ». Je comprends que vous avez rencontré et
14 monsieur Boutin et monsieur Todd dans le cadre de
15 votre, de vos fonctions à la Commission, Monsieur
16 Comeau?

17 R. Oui, Madame la Présidente.

18 Q. **[281]** Êtes-vous en mesure de nous donner des
19 précisions par rapport à l'état de la situation
20 exacte de ça? Est-ce que c'est exact que c'est pas
21 Denis Vincent, comme le prétendait monsieur Lessard
22 dans l'article et comme lui le prétend? Est-ce que
23 c'est exact que c'est pas lui qui les a
24 transportés?

25 R. C'est exact. On a rencontré quelques personnes là-

1 dedans, dont le pilote d'hélicoptère. On voulait
2 pas nécessairement le nommer parce qu'il voulait
3 pas à cause de la position qu'il occupe
4 présentement, mais c'est une bonne personne, il a
5 été extrêmement franc avec nous autres puis il est
6 pas fier de ça, ce qui s'est passé là. On l'a
7 rencontré, c'est vraiment pas monsieur Boutin qui a
8 fait le transport. Par contre, monsieur Boutin
9 avait référé à monsieur Todd, monsieur Boutin
10 savait pas de quoi que Denis Vincent lui demandait
11 de faire comme location d'hélicoptère et comme
12 transport.

13 Q. **[282]** Monsieur Boutin, ce qu'il savait finalement
14 c'est que monsieur Vincent cherchait un pilote,
15 c'est ça?

16 R. Oui, il cherchait un pilote.

17 Q. **[283]** Donc il a référé monsieur Todd et, là, on en
18 vient avec votre conversation avec monsieur Todd.

19 R. C'est ça.

20 Q. **[284]** O.K.

21 R. Puis monsieur Todd, effectivement, a fait ces
22 transports-là le sept (7) août mille neuf cent
23 quatre-vingt-dix-neuf (1999) lors d'un party, une
24 fête, au local des Blatnois de Grand-Mère qui était
25 le club école des Hells Angels de Trois-Rivières.

1 Q. **[285]** Bien on a parlé, je pense, bien on a parlé du
2 local des Blatnois avec Alain Belleau lorsqu'il a
3 témoigné sur les clubs écoles qui n'existent plus
4 présentement, mais qui servaient de bassin pour les
5 Hells Angels à l'époque, c'est exact?

6 R. Exact, exact

7 Q. **[286]** O.K. On se situerait à peu près à quelle
8 époque ce transport-là aurait eu lieu?

9 R. Ce transport-là?

10 Q. **[287]** Oui.

11 R. C'est le sept (7) août quatre-vingt-dix-neuf (99).

12 Q. **[288]** Sept (7) août quatre-vingt-dix-neuf (99).

13 R. Oui.

14 Q. **[289]** À l'époque où les clubs écoles existaient
15 encore, on se rappelle du témoignage de monsieur
16 Belleau.

17 R. C'est bien ça.

18 Q. **[290]** O.K.

19 R. Puis de la façon dont ça a fonctionné, c'est que
20 monsieur Todd nous raconte qu'il a été demandé
21 d'aller à Grand-Mère pour aller à un endroit, il
22 avait une adresse, il s'est rendu là, quand il est
23 arrivé comme au-dessus il a vu que c'était un local
24 puis qu'il y avait peut-être dix (10) chars de
25 police tout le tour de ce local-là, ça fait que,

1 bon, puis il dit : « Quand j'arrive dans la cour,
2 il dit, il y a déjà un hélicoptère » et il connaît
3 l'hélicoptère, il connaît Denis Vincent.

4 Q. [291] Il y a un party qui se déroule.

5 R. Il y a un party puis c'est un party de motards.

6 Q. [292] Monsieur... Un party de motards. Monsieur
7 Belleau nous a expliqué que les voitures de police
8 souvent sont là de façon tout à fait évidente, en
9 observation, pour voir qui se présente sur les
10 lieux. Donc on a, si on veut, la classique, un
11 party de motards et les policiers en observation
12 autour, c'est exact?

13 R. Exact.

14 Q. [293] O.K. Et monsieur Vincent, lui, il est-tu, de
15 quel côté du cercle?

16 R. Il est à l'intérieur de la clôture.

17 Q. [294] À l'intérieur du cercle, dans le party?

18 R. Oui, c'est ça, dans le party. Ça fait que monsieur
19 Todd pose son hélicoptère, il va voir monsieur
20 Vincent puis je reprends son expression, il dit :
21 « Denis Vincent, il était là, puis c'est lui qui
22 'drivait' le show. » ça fait que il dit « Là, il
23 m'a présenté à un motard puis il m'a dit 'Tu vas
24 faire des tours aux invités puis aux amis icitte,
25 on va bien te payer, tu vas avoir un bon

1 pourboires, il dit, je te vais donner comme
2 consigne... comme consigne, tu ne fais jamais les
3 tours de la même longueur puis jamais dans la même
4 direction pour que les policiers... » qu'on trompe
5 les policiers, en fin de compte.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[295]** Ça, c'est Denis Vincent qui donne ces
8 instructions-là à monsieur... au pilote...

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[296]** ... qui est un peu pris dans la situation.

11 R. Oui.

12 Q. **[297]** Puis je comprends que, lui, il est en plein
13 milieu du party puis il est accepté, là, il est
14 pas...

15 R. Non, non, il drive le show, là, d'après...
16 l'expression de monsieur Todd.

17 Q. **[298]** O.K. À votre connaissance, monsieur Vincent -
18 et vous nous direz, là, si je dépasse votre
19 connaissance - mais à votre connaissance, monsieur
20 Vincent n'est pas membre des motards, c'est exact?

21 R. Pas du tout.

22 Q. **[299]** Mais, d'après la... ce que monsieur Todd vous
23 raconte au niveau de la situation du party, il est
24 à tout le moins une relation.

25 R. Bien, c'est un ami invité et il s'occupait d'une

1 partie d'une activité qui se déroulait lors de la
2 fête.

3 Q. [300] O.K. Il y a un autre événement également
4 parce que monsieur Lessard, dans son article, parle
5 d'un événement où TQS, je pense, ou en tout cas les
6 médias auraient filmé quelque chose. Je pense qu'on
7 parle d'un second événement, c'est exact...

8 R. Oui, il y a ça...

9 Q. [301] ... impliquant monsieur Vincent?

10 R. Oui, effectivement.

11 Q. [302] Pour lequel vous avez aussi des informations
12 à titre d'enquêteur de la Commission.

13 R. J'ai aussi rencontré l'autre pilote que je ne
14 nommerai pas puis qui a fait une activité le vingt-
15 trois (23) juin deux mille (2000). Il a reçu un
16 téléphone de la part de Denis Vincent, il dit :
17 « T'acceptes-tu, il dit, de faire un contrat, il
18 dit, juste un transport? Il dit, ça va durer à peu
19 près deux, trois heures. Il dit, il y a quelqu'un
20 qui va t'appeler tantôt. » Bon. Le pilote en
21 question déjà n'aimait pas faire un contrat référé
22 par monsieur Vincent, par contre, il dit : « Bon.
23 Je l'ai fait, ça me donnait des heures puis... ça
24 fait qu'il dit, j'avais une coordonnée GPS, j'ai
25 été appelé par quelqu'un, un individu qui a dit

1 qu'il y avait un club, il faisait... il
2 transportait du monde qui avait un club de moto
3 touriste. » Ça fait qu'il s'est rendu. Quand il est
4 arrivé au-dessus de l'endroit avec les coordonnées
5 GPS, il s'est aperçu qu'il était au-dessus du local
6 des Rowdy Crew de Lavaltrie, à l'époque, le vingt-
7 trois (23) juin deux mille (2000). Puis il s'est
8 posé dans la cour, il y avait quinze (15) individus
9 alentour de l'hélicoptère. Monsieur avait un gros
10 hélicoptère, il pouvait transporter six passagers.
11 Puis il nous dit que : « là, tout le monde était
12 là, puis, là, il dit, je peux pas embarquer les
13 quinze (15). » Ça fait que, là, ce qu'il s'est dit,
14 il y a un des membres du groupe qui aurait dit au
15 pilote « le Pit nous a encore crossé » parce qu'il
16 faut savoir que « le Pit » c'est le surnom de
17 monsieur Denis Vincent. Ça fait que, là, en fin de
18 compte, il a réussi à marchander qu'il y en avait
19 juste six qui étaient pour embarquer. Il leur a
20 offert, il dit : « je peux faire deux voyages,
21 trois voyages. » Ça fait que, il dit : « Non, non,
22 il dit, le restant du groupe, on va descendre en
23 char. » Ça fait qu'il dit : « Il faut que j'aille
24 où? » Il dit : « Au local de Trois-Rivières, au
25 local des Hells Angels à Trois-Rivières. » Ce qui

1 en auto prend peut-être une heure entre les deux.

2 Ça fait qu'effectivement il y a eu un transport qui
3 a été fait.

4 Q. **[303]** Organisé par monsieur Vincent. En tout cas,
5 en relation...

6 R. Bien...

7 Q. **[304]** ... référé, je veux dire référé.

8 R. C'était référé, au début, c'est monsieur Vincent
9 qui avait appelé pour dire « il y a quelqu'un qui
10 va t'appeler ». Quand qu'il est arrivé sur les
11 lieux, il a fallu qu'il se pose dans la cour du
12 local. Il dit : « J'ai été obligé d'attendre là
13 deux heures. » - « C'était-tu une réunion? » - « Je
14 le sais pas, j'ai resté dans l'hélicoptère. » Puis
15 lui non plus était pas fier de ça parce
16 qu'effectivement il y a des... il y a des images
17 caméras vidéos que j'ai tenté de retrouver, mais
18 j'ai pas pu retrouver, qui ont été prises sur les
19 lieux, à cet endroit-là.

20 Q. **[305]** Ça, c'est le pilote en question à qui vous...
21 de qui vous parlez...

22 R. Oui.

23 Q. **[306]** ... qui vous dit ça, qu'il s'est aperçu avoir
24 été filmé, c'est ça?

25 R. Exact. Exact.

1 Q. **[307]** Et ça pourrait faire référence à ce que
2 monsieur Lessard dit dans son article au niveau
3 de... de médias qui auraient filmé un événement.

4 R. Exact. C'est deux événements bien différents. Le
5 pilote nous dit qu'il a été rappelé trois fois par
6 le même monsieur de Club de motos touristes. Il a
7 refusé de faire les transports après.

8 Q. **[308]** O.K. Pyramide Pronovost, qui est-il?

9 R. C'est un membre du club défunt des Blatnois, Guy
10 Pronovost .

11 Q. **[309]** Est-ce que... O.K. Puis avec monsieur
12 Vincent, est-ce qu'il y a une relation?

13 R. Oui.

14 Q. **[310]** Un lien à faire?

15 R. Oui. C'est une relation où est-ce qu'ils se
16 côtoyaient dans le temps et, encore aujourd'hui,
17 monsieur Pronovost travaille pour lui en Alberta
18 comme contremaître de chantier.

19 Q. **[311]** O.K. Et il était à l'époque...

20 R. Monsieur Pronovost...

21 Q. **[312]** ... membre des Blat... des Blatnois.

22 R. Oui, c'est ça. Monsieur Pronovost a été encore
23 arrêté v'là quelques semaines, peut-être un mois et
24 demi, là, par la Sûreté du Québec à Shawinigan.

25 Q. **[313]** O.K. Il va me rester quelques conversations à

1 faire jouer demain.

2 LA PRÉSIDENTE:

3 Je voudrais juste, s'il vous plaît...

4 Me SONIA LeBEL :

5 Oui, tout à fait. Allez-y.

6 (16:27:03)

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Q. **[314]** La relation entre les Blatnois et les Rowdy
9 Crew et les Hells Angels, s'il y en a une?

10 R. Le club des Blatnois de Grand-Mère, c'était comme
11 le club école des Hells de Trois-Rivières. Pour...
12 concernant les Rowdy Crew, je peux pas vous dire
13 avec quel club il est rattaché, mais c'est un club
14 de motards, c'est relié aux Hells Angels. Mais, ils
15 appartenaient-tu plus à la gang de Trois-Rivières?
16 Je sais que la relation est proche parce que quand
17 que le club a fermé au niveau des Rowdy Crew, il y
18 en a plusieurs qui se sont en venus à Trois-
19 Rivières, puis même chose pour les Blatnois, mais
20 je suis pas un spécialiste motard. Je suis un
21 policier qui enquête des crimes majeurs.

22 Q. **[315]** O.K.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[316]** Pour l'instant, ça va... je vais suspendre à
25 ce moment-ci. Peut-être que, comme il me reste

1 peut-être trois conversations, j'en ai peut-être
2 pour une demi-heure encore demain, peut-être un peu
3 plus avec monsieur Comeau. On peut peut-être en
4 profiter pour demander à mes collègues s'il y aura
5 des contre-interrogatoires et commencer à planifier
6 le reste de la journée.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Effectivement.

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 Oui. Avant de parler des contre-interrogatoires,
11 nous devons évidemment nous entretenir avec les
12 représentants de notre client. Cependant, le
13 décompte que j'avais fait est exact. Madame...
14 maître LeBel parle de trois conversations qui
15 restent. Je me demandais si c'était possible de
16 nous donner accès aux trois conversations, de façon
17 à ce qu'on puisse avoir un entretien complet.

18 Me SONIA LeBEL :

19 La réponse va être la même qu'elle est... qui est
20 toujours faite à l'habitude à maître... à maître
21 Ryan. Il devra attendre qu'elles soient produites
22 en preuve.

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 Et donc demain, je devrai sans doute envisager de
25 demander un délai.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Pour les trois conversations.

3 Me ANDRÉ RYAN :

4 Bien, pour faire le contre-interrogatoire.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Non. Pour les trois conversations qui resteront
7 parce que vous pouvez vous préparer en fonction de
8 la preuve qui a été faite aujourd'hui.

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 Bien, vous demandez à ce que...

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Si vous avez besoin d'un délai pour les trois
13 conversations qui resteront, il n'y aura pas de
14 problème, mais vous pourrez commencer en fonction
15 de la preuve qui a été faite aujourd'hui.

16 Me ANDRÉ RYAN :

17 Écoutez, je ferai des représentations demain.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Bien, vous avez la réponse aujourd'hui, en tout
20 cas, en ce qui concerne la preuve qui est faite
21 aujourd'hui.

22 Me ANDRÉ RYAN :

23 Bien, j'imagine que c'est...

24 LA PRÉSIDENTE:

25 Mais, vous pourrez faire des... des...

1 Me ANDRÉ RYAN :

2 Oui, c'est ça j'allais dire parce que je...

3 LA PRÉSIDENTE:

4 ... des représentations demain aussi.

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 ... je ne pense pas que vous puissiez répondre de
7 façon anticipée à des représentations que je ferai
8 demain...

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Bien, je pense que je vous ai...

11 Me ANDRÉ RYAN :

12 ... si je l'estime nécessaire.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Je pense quand même vous avoir dit que vous
15 pourriez avoir un délai en ce qui concerne les
16 trois conversations qui restent, mais que vous
17 devrez commencer pour ce qui est de la preuve qui a
18 été faite aujourd'hui si vous voulez contre-
19 interrogatoire.

20 Me ANDRÉ RYAN :

21 J'ai bien entendu.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Parfait.

24 Me ANDRÉ RYAN :

25 Je ne suis pas nécessairement d'accord, mais je

1 vais... je verrai demain.

2 LA PRÉSIDENTE:

3 Je ne vous demande pas d'être d'accord. Alors, est-
4 ce qu'il y a d'autres parties qui vont contre-
5 interroger?

6 Me SIMON LAPLANTE :

7 Pour notre part, Madame, je vais faire les
8 vérifications et je vais vous revenir avec une
9 réponse demain.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Parfait.

12 Me MÉLISSA CHARLES :

13 La même chose pour moi, Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 O.K. Connaissant maître Houle, est-ce qu'on...
16 quelqu'un a parlé à maître Houle ou a été en
17 contact avec lui?

18 Me SONIA LeBEL :

19 Oui, hein! C'est mon... c'est mon collègue.

20 Me SIMON LAPLANTE :

21 Je vais... je vais faire la vérification ce soir
22 pour... avec lui...

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Parfait.

25

1 Me SIMON LAPLANTE :
2 ... l'assister dans sa réflexion.

3 LA PRÉSIDENTE:
4 Parfait. Merci. À demain.

5 Me SONIA LeBEL :
6 Merci.

7
8 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

9
10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11 _____
12

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **JEAN LAROSE**

25